

Le lien des chercheurs **Cévenols**



N° 154

Juillet/Septembre 2008



La Cézarenque, au travers des registres du notaire Dupasseur, 1358-1375,

Les mercenaires irlandais dans la Guerre des Camisards

À Arphy : deux cachettes huguenotes méconnues en pays viganais

Les mésaventures de M. Luc, ingénieur géographe, envoyé en Gévaudan par M. Cassini

Le don d'ubiquité de Roland

Le testament d'un condamné à mort

Recensions et notes de lectures

Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes

Nouvelles des Archives départementales du Gard

Échanges



N° 154 - Prix : 7 €





Les environs de Gabriac, où se réunirent les troupes de Rolland, Castanet et La Rose en novembre 1703

photo François Ancelin

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : La 34^e Assemblée Générale.

Page 3 : La Cézarenque, au travers des registres du notaire Dupasseur, 1358-1375

par Marie-Lucy DUMAS.

Page 8 : Les mercenaires irlandais dans la Guerre des Camisards
par Henri DEPASSE.

Page 13 : À Arphy : deux cachettes huguenotes méconnues en pays viganais
par Alain COMBES.

Page 16 : Les mésaventures de M. Luc, ingénieur géographe, envoyé en Gévaudan par M. Cassini
par Jacqueline ÉGLIN et Bernard ATGER.

Page 18 : Le don d'ubiquité de Roland
par Jean CASTAN

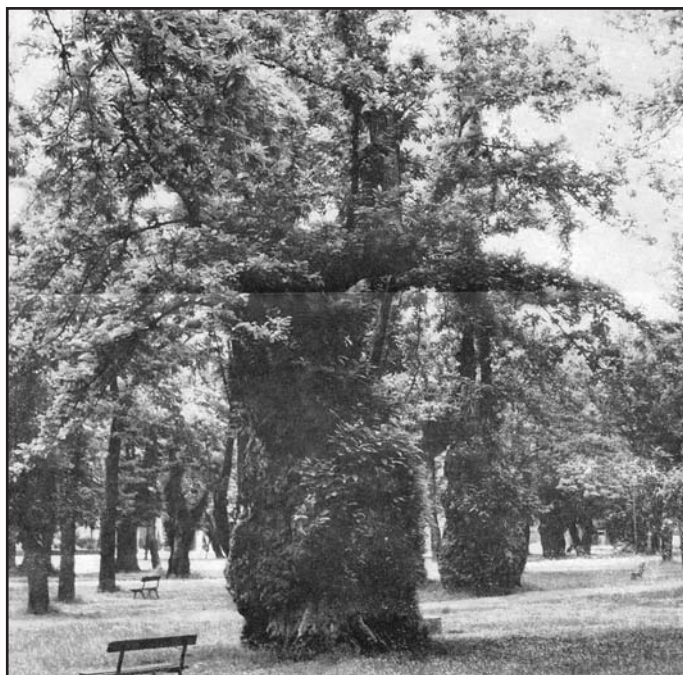
Page 21 : Le testament d'un condamné à mort
par Alain COMBES

Page 24 : Recensions et notes de lectures

Page 26 : Les nouveautés au centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes
par Pauline ROUX-TATTO

Page 27 : Nouvelles des Archives départementales du Gard
par Marie-Claire PONTIER

Page 27 : Échanges



Châtaigniers du Vigan, pluricentennaires



Tour Bermonde de La Garde Guérin

PHOTOS COUVERTURE

- Le temple d'Arphy
 - Le rocher d'Ambion à Arphy
- photos Alain Combes

Erratum : Dans la légende de la photo de Madame de Fontanès : “ Un mas à St-Martin de Boubaux ” (n° 153), lire : “ Le four à pain donne dans la grande cheminée. Une passadoira... donne accès au poustas...”

ÉDITO

C'est en pays vignais que les adhérents du LCC se retrouveront le 23 août pour l'Assemblée générale et pourront apprécier le travail commun accompli en une année. Ils trouveront en page 2, avec la convocation, le projet de conseil scientifique proposé par Pierre Rolland, afin d'élargir le collectif qui concourt à l'élaboration de notre revue.

C'est aussi en pays vignais que nous entraîne Alain Combes, à Arphy d'abord, où il montre l'importance de faire appel à la mémoire locale : il a en effet permis de retrouver la localisation de cette grotte du Ministre, dont les historiens avaient oublié l'emplacement depuis des décennies. Dans son autre article sur le Testament d'Antoine Maystre, il pose le problème de la fiabilité des sources, selon leur nature et leur origine.

Cette question est particulièrement sensible dans l'étude des contradictions que l'on peut trouver dans *La Guerre des Cévennes* d'Henri Bosc, réalisée par Jean Castan dans sa région de prédilection, la Vallée Borgne et la Vallée Française. D'où l'utilité de s'interroger sur les sources, de les varier, et de les recouper : ce que n'a certainement pas manqué de faire Henri Depasse dans son article sur les mercenaires irlandais.

Parmi les sources brutes, se trouvent les actes notariés, dont l'examen attentif est riche d'enseignements historiques. À partir de l'inventaire de ceux de Jean Dupasseur, notaire de la Cézarenque au XIV^e siècle, Marie-Lucy Dumas trace un vivant portrait d'une société sortant avec difficulté de la Guerre de Cent Ans et de la Grande Peste.

Avec toutes les précautions qui s'imposent, les archives du passé constituent le principal outil de travail des chercheurs, qu'ils soient ou non cévenols. Un grand merci à celles et ceux qui les rendent accessibles, et qui dans ce numéro encore nous informent sur leurs richesses. Et un grand coup de chapeau à Madame Pontier, qui depuis le départ de Madame Martin, assure à la fois la direction des Archives départementales de Lozère et de celles du Gard !

Merci aussi à ceux de nos adhérents qui ont répondu à notre appel en nous envoyant des textes, élargissant ainsi le cercle des contributeurs. C'est le cas d'Alain Combes, c'est aussi le cas de Jacqueline Églin. Il est intéressant de constater que les cartes de Cassini, tracées dans des conditions parfois difficiles, comme le montrent les tribulations du géomètre Luc, coïncident remarquablement avec les cartes élaborées avec les moyens satellitaires actuels !

Martine Ancelin

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE (ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs:

Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

Président honoraire:

Yannick CHASSIN du GUERNY

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction.

Bureau:

Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale : Martine ANCELIN
Rédaction en chef : Martine ANCELIN, Karine BERGAMI
Trésorier : François ANCELIN

Directeur de la publication

Pierre CLÉMENT
C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : juillet 2008

Comité de Rédaction:

B. ATGER - J. CASTAN - G. CAILLAT - A. CLAVEIROLE -
M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS -
M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - A. SEGURON

Site Internet : <http://www.cevenols.com>

Comité scientifique

Nicolas FAUCHERRE - Elie PELAQUIER -
Daniel TRAVIER - Michel WIENIN

Adhésion à LCC-Font Vive,

(comprenant l'abonnement à la revue Lien des Chercheurs Cévenols)

adhésion de soutien : 30 €

adhésion normale : 27 €

abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),

à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,

adressé au Trésorier :

François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

Courrier (Secrétariat, trésorerie, textes à paraître) :

François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

PROJET D'ADDITIF AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Comité de rédaction a pour rôle d'épauler le bureau dans la réalisation concrète du bulletin :

- Il établit l'architecture de la revue.
- Il examine les articles envoyés, les accepte, les refuse où propose des améliorations. Il peut demander des articles complémentaires à ceux qui lui sont spontanément envoyés, voire en commander certains à des personnalités extérieures. Il veille au respect de règles de qualité technique et de contenu.
- Il examine les possibilités d'illustrations, et recherche celles-ci quand elles n'ont pas été fournies par l'auteur.
- Il aide à la définition éventuelle du contenu du site internet.

Il comprend de droit les membres du bureau, et des volontaires choisis par cooptation parmi les contributeurs (auteurs d'articles) et parmi tous ceux qui participent activement à la vie de la revue, où qui ont l'intention de le faire, ceux-ci devant être suffisamment disponibles pour participer aux réunions trimestrielles. La liste des membres du comité de rédaction est entérinée par l'assemblée générale.

Le Conseil scientifique a pour rôles :

- d'apporter à la demande une expertise sur différents su-

jets où les différentes périodes de l'histoire et de la vie cévenole,

- de veiller à la rigueur scientifique de la publication,
- de proposer de nouveaux thèmes où voies de recherche qui pourraient ne pas être ceux habituels des membres du comité de rédaction,
- de faire toute proposition utile à la vie et au développement du Lien.

Il comprend toute personnalité, universitaire ou non, qui a publié des travaux de recherche ayant trait aux Cévennes. Il comprend de droit les responsables d'organismes tels que responsables d'archives, de Parcs, Ecomusées, etc dans la mesure où ils ne souhaitent pas participer au Comité de rédaction, ainsi que les anciens membres du Comité de rédaction. Il comprend également de droit les anciens membres du Bureau s'ils ne souhaitent pas rester au Comité de rédaction. Le Bureau et le Comité de rédaction se chargent de solliciter des candidatures pour ce Conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique peuvent participer aux réunions du Comité de rédaction s'ils en ont la possibilité et le désir. Le passage de l'une à l'autre structure est possible pour les personnes dont la disponibilité géographique ou en temps viendrait à se modifier.

Convocation à la 34^e Assemblée Générale du Lien des Chercheurs Cévenols Le 23 août 2008 à la salle du Cantou, au Vigan (près de la Poste)

(Venant de Ganges, se garer avant d'entrer en ville dans le parking de la zone de l'ancienne gare, en raison du marché)

Programme de la journée :

9 h 30 : Assemblée Générale

Rapport moral présenté par le président, discussion et vote.
Rapport financier présenté par le trésorier, discussion et vote.
Perspectives pour l'année 2008/2009 : projets d'actions et financement.
Élection des membres du Bureau.

11h15 : tour de table

13 h : repas au restaurant « Le Don Camillo », 2 place du Quai au Vigan. (Au menu foie gras et pomme façon tatin, rôti de veau et sa crème de cèpes, légumes de saison, moelleux aux marrons et son caramel laitier)

15 h : visite à Aulas : sommes-nous sur le site d'Arisitum ?

Bulletin de participation à découper ou reproduire, et à retourner avant le 31 juillet si possible, à Martine ANCELIN - 323 avenue Boutonnet - 34400 - SAINT-CHRISTOL ☎ 04 67 86 03 21 - fm.ancelin@orange.fr. Joindre votre chèque au bulletin de participation (il ne sera encaissé qu'après le repas, si votre présence a été effective). Attention, aucune inscription au repas ne pourra être prise après le 18 août.



Participation à l'Assemblée Générale L.C.C. – Font-Vive, LE VIGAN, 23 août 2008

Nom et prénom :

Assistera à l'AG

N'assistera pas à l'AG

Participera au repas

Ne participera pas au repas

Nombre de repas : X 20 € =

(chèque à l'ordre de LCC – Font Vive)

Pouvoir :

Je soussigné M./Mme.....

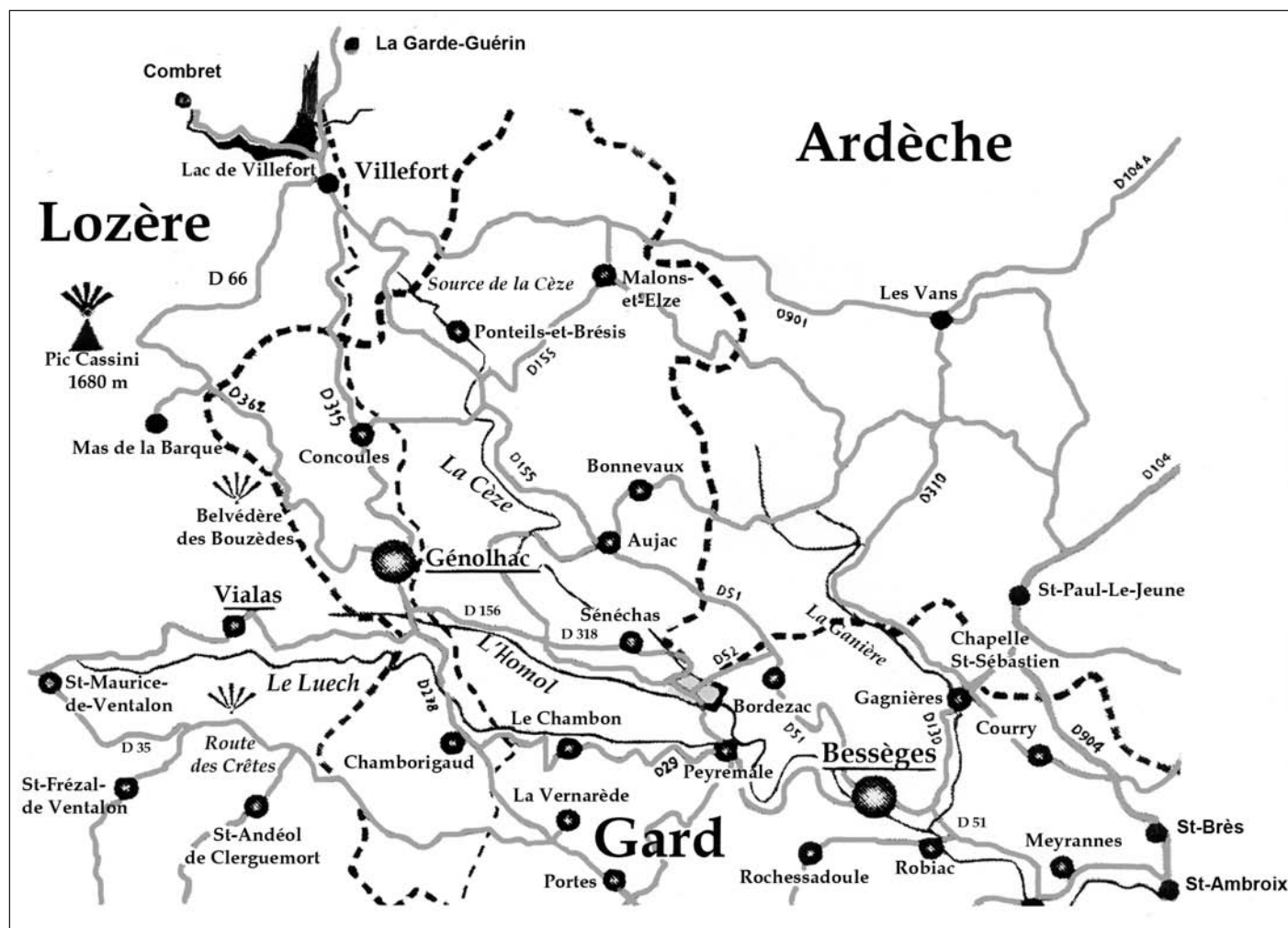
donne pouvoir à M./Mme

pour me représenter à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 23 /08 /2008 de l'association « Le Lien des Chercheurs cévenols » afin de délibérer et prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à, le

LA CÉZARENQUE, AU TRAVERS DES REGISTRES DU NOTAIRE DUPASSEUR, 1358-1375¹

Par Marie-Lucy DUMAS



La Cézarenque, val de Cèze

Le terme de « Cézarenque » ou « *Cezarenche* » ou « *Val Cizarenca* » apparaît pour la première fois en 1270 dans une charte du seigneur du Tournel accordant « *Les coutumes et libertés concédées par Guigon Meschin aux habitants de la Cézarenche*² ». On le retrouve, à la fin du XIV^e siècle, dans deux actes de Jean Dupasseur, notaire, soit une première fois en 1360 sous la forme de « *ad mesuram de cezerencha* », mesure de la Cézarenque, soit à nouveau en 1369 pour désigner les habitants de cet endroit « *homines vallis de sezencha* ». Ce seront les dernières mentions d'une Cézarenque avant le XX^e siècle. Ce terme en effet disparaît au point qu'en 1863, le traducteur de la Charte de Guigon Meschin ne sait que dire de ce mot et pense qu'il s'agit de « Cévennes ».

Pourtant, au XIV^e siècle déjà, ce lieu de Cézarenche coïncide bien avec l'ensemble des lieux sur lesquels s'exerce le notariat de Jean Dupasseur, dit notaire de Génolhac et de Villefort, c'est-à-dire la zone triangulai-

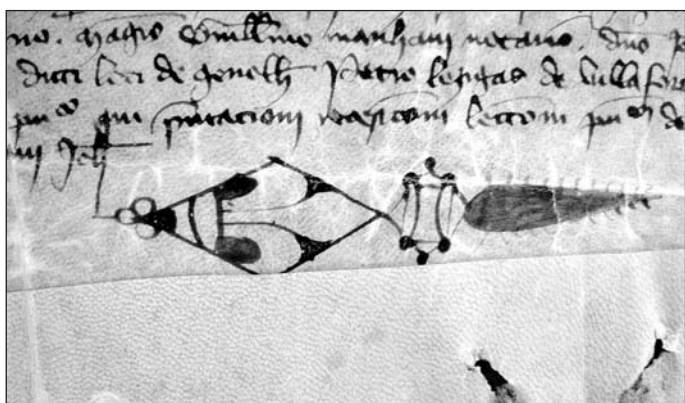
re ayant pour sommet Combret et La Garde Guérin (au nord de Villefort) et pour base la ligne Chamborigaud / Aujac (Gard), les deux autres côtés du triangle étant les deux « chemins publics », d'une part l'Estrade (que l'on commence à appeler Regordane) entre Combret et Chamborigaud en passant par Villefort et Génolhac, et d'autre part le chemin allant de La Garde Guérin à Aujac en passant par Villefort qui se poursuit jusqu'à Saint-Ambroix et n'a pas de nom précis, sauf « *via messadiera* », le chemin des moissonneurs, dans un texte de 1384, pour le seigneur de Brizis.

Jean Dupasseur

Selon Jean Pellet³, Jean Dupasseur fut notaire public des seigneurs de Randon et de l'évêque d'Uzès, seigneur de la région et habita au Chambonnet, paroisse de Ponteils (Gard) « *dont il légua à ses descendants* ». J. Pellet précise que l'analyse des actes de Dupasseur occupe 1 358 pages de ses cahiers déposés au Centre de documentation du Parc national des Cévennes à Génolhac. On rêve

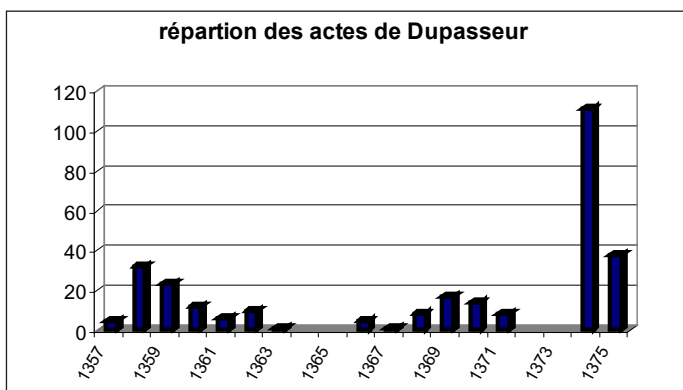
de les ouvrir ! Trois livres de minutes de Dupasseur sont déposés aux archives du Gard et embrassent les années 1358/1363, 1366/1371, et 1374/1375. Cependant, le chartrier de Brizis⁴ montre des actes de Dupasseur jusqu'en 1390, tel le testament de noble Louis d'Hérail S^{gr} de Brizis, ce qui incite Jean-Gabriel Pieters à se demander s'il n'y avait pas deux Jean Dupasseur, père et fils, car un Jean Dupasseur est déjà signalé en 1300 comme témoin dans le Chartrier du Chambonnet.

Son grand seing est composé d'abord des initiales JD prolongées par une fleur de lys inscrite dans un losange, suivi d'une étoile à six branches terminées par des boules et enfin par ce qui ressemblerait à une queue de renard.



Quelle activité ?

De 1358 à 1375, avec des interruptions, les minutes comportent 285 actes en 13 ans, soit 21 à 22 par an en moyenne, mais cette activité recouvre de très grandes inégalités.



On est toujours frappé de la faiblesse du nombre des actes dans cette région, correspondant sans nul doute à la fois à une population clairsemée et amoindrie par la peste, et à de moindres échanges économiques, mais il est tout à fait possible qu'il y ait aussi des carences dans les minutiers. On y constate en effet un certain désordre dans le classement des actes

où l'ordre chronologique n'est pas toujours respecté. Seule l'année 1374 semble convenablement classée et permet de se rendre compte de la fréquence des actes : 19 en avril, 10 en mai, 9 en juin, 5 en juillet, 7 en août, 9 en septembre, 5 en octobre, 23 en novembre, 10 en décembre.

Malgré les lacunes, cette période 1358 à 1375 couvre les tourments de la Guerre de Cent Ans. On trouve ainsi une proclamation d'Astorge de Lussan, le 28 juillet 1359, député par le sénéchal de Beaucaire pour ordonner l'armement : « *les ennemis du Roi s'efforcent de pénétrer dans la sénéchaussée [de Beaucaire] et de s'en emparer... nous vous ordonnons d'aller dans tous les lieux de votre viguerie de prescrire à tous les habitants de s'armer d'armes convenables et de se retirer en des lieux sûrs et fortifiés avec tous leurs biens...* ». Cette proclamation fut passée sur la place publique à Villefort, devant l'église. Les habitants de Combret refusent de se réfugier dans la forteresse de Villefort ou du château de Montfort, sans aucun argument, si ce n'est de ne pas vouloir y aller. C'était sans doute laisser libre d'accès les terres et les biens aux pillards, qui étaient parfois ceux de son propre camp.

Un autre acte, un peu plus tard, fait référence au règne du roi anglais Édouard. Il s'agit d'une procuration le 15 décembre 1362 pour la prise de possession du prieuré de Ponteils par un membre de la famille d'Hérail.

Quelques actes rendent concrets les dégâts de la peste noire, la toute première ; c'est l'impossibilité de trouver des héritiers à des biens tombés en commise, « *personne ne s'est présenté comme héritier, quoique le crieur ait plusieurs fois convoqué l'hoirie* ». À Génolhac, notamment la moitié de la population a disparu lors de l'épidémie de 1347.

Enfin, on observe un grand creux des actes en 1362 et 1363 quand les bandes de routiers qui quittent l'Auvergne allant vers l'Espagne passent par les Cévennes, s'emparent de La Garde Guérin, du château de Portes, et menacent la ville d'Alès et divers villages de la plaine.

Quels types d'actes ?

Sur les 285 actes, la moitié sont des actes économiques : ventes, quittances, donations entre vifs, échanges, arrentements, promesses de payer et obligations qui portent sur des revenus agricoles et des achats de terres, mais il y a quelques actes de vente de mai-

sons ou parties de maisons à Génolhac. Deux ventes à l'encan et deux saisies sont ordonnées par les autorités judiciaires pour non paiement de legs ou dons à des religieux dont au couvent des Frères prêcheurs à Génolhac et au prieur de Gourdouze.

Cinquante-trois actes sont des actes privés : les plus nombreux sont les testaments, constitutions de dots, reconnaissances de biens, enquêtes pour des successions et deux contrats de mariage seulement. Apparaissent aussi six actes concernant des tutelles d'enfants.

Quarante et un actes sont rattachés aux droits seigneuriaux : acaptes, droits de lods, reconnaissances féodales et requête en révocation de reconnaissance.

Dix-huit actes émanent de l'autorité politique et judiciaire : élection de syndics, de consuls à La Garde Guérin, ordonnance du commissaire, proclamation du sénéchal, adjudication au plus disant, ordres de la cour de justice de Génolhac ou de celle de Villefort.

Une quinzaine d'actes sont des actes de personnels ecclésiastiques : ceux du prieuré de Bonnevaux et du prieuré de Gourdouze, soit pour des procurations, des « règlements de comptes » entre prieur et sacriste ou pour récupérer des censives.

Enfin quarante-quatre autres actes divers : procurations, décharges, attestations, cessions, rémissions, adoption d'ami, cessions de droits, transcription de droits, déroulent la longue liste des conventions menues et variées entre particuliers.

Ce que ces actes révèlent

Malgré la brièveté des notations de l'inventaire de ces minutes, se révèle une Cézarenque où habitent ou se déplacent un grand nombre de nobles et de personnels du clergé.

Les nobles de la Cézarenque

La chevalerie policière de La Garde s'éteint⁵. En effet, les quelques nobles les plus cités dans les actes de Dupasseur, Pierre d'Auroux, seigneur du Castanet (Villefort), Jean Hérail, seigneur de Brizis (Ponteils), Raymond de la Garde, Guillaume Daussa (ou Danse), Pierre Blau, Gui de Beauvoir, seigneur du Roure, Hugues de Cubières (seigneur du Cheylard d'Aujac) connaissent des heures sombres. L'évêque de Mende

en modifiant les statuts de paréirie en 1310 et 1313 et en augmentant le nombre de pariers à « *détruit la prééminence des chevaliers et l'association policière*⁶ », il s'empare de même de 4,5 parts de paréirie sans justice et 2 parts de paréirie avec justice, sans en assumer les charges.

Lors de la Guerre de Cent Ans, en 1361, La Garde est prise et incendiée par le routier Seguin de Badefol, il n'y a apparemment personne pour en assurer une défense effective.

Après cet épisode, La Garde devient une ville comme les autres avec marché et foire : en 1367 sont créés la première foire de La Garde, à la Sainte Catherine, le 25 novembre, ainsi qu'un jour de marché chaque lundi. Les actes qui en témoignent concernent l'arrentement des revenus : péage et guidage sont affermés au plus offrant (en 1374 c'est à Jean Daussa (Danse) pour 120 francs or pour un an), ainsi que l'élection des consuls par les pariers : en 1374, Gui de Beauvoir et Jean Palet sont élus, succédant à Jean Hérail, consul unique.

Le vicomte de Polignac devient le seigneur majeur de la région en récupérant l'héritage des Randon de Châteauneuf. Un grand nombre de petits seigneurs lui rendent hommage : Guigon de Baruse, damoiseau, seigneur de Morangiès (Villefort) qui achète les biens de Pierre de Chabottes (Ponteils), Jean Hérail, seigneur de Brizis (Ponteils), Gaucelin de Pelabarbe, seigneur d'Yverne (paroisse d'Aujac), Hugues de Cubières, seigneur d'Aujac, Gaucelm de La Garde dit Chambonas (Ardèche), Aldebert Blau, seigneur de Trouilhas (paroisse de Ponteils). Polignac est le suzerain d'une série de châteaux à tours carrées qui se remparent lors de la Guerre de Cent Ans : Morangiès sur la Regordane, Trouilhas, Brizis, Hiverne et Cheylard d'Aujac sur la rive gauche de la Cèze.

Il concurrence directement le haut et puissant seigneur du Tournel qui fut le seigneur principal de la Cézarenque au siècle précédent et qui se tourne vers ses possessions de la vallée de l'Altier, vers ses vassaux Raimond d'Altier et, plus tard Hugues de Borne, futur seigneur du Champ.

Sur la rive droite de la Cèze, la situation est plus complexe. Polignac partage bon nombre de suzerainetés avec l'évêque d'Uzès, notamment celle de la ville de Génolhac où les droits de l'évêque sont arrentés chaque année dans le menu détail. On note la percée de la famille de Grimoard qui étend ses pos-

sessions sur Chamborigaud et sur Sénéchas, l'amoin-
drissement des seigneuries de Montclar (Vialas) et
de Verfeuil, l'installation de la famille Merle, sei-
gneur de Sénéchas et la disparition progressive du
secteur des coseigneurs du château de Malbosc, les
Lussan, les Naves, les Banne et Malbosc que leurs
intérêts tournent vers le Vivarais, en attendant de
fondre leurs possessions dans les bras du Beauvoir
du Roure.

Un clergé très présent et bien possessionné

Les témoins de très nombreux actes sont des ecclé-
siastiques : vingt-cinq sont nommément cités : prier,
vicaire perpétuel ou prêtres⁷ des diverses églises ou
prieurés de la région. Le moindre testament d'un no-
ble ne réclame pas moins de vingt ou trente prêtres
pour les messes de funérailles et de bout de l'an.
La liste des donations pour le luminaire, les messes,
l'achat d'un missel, etc. est assez impressionnante ou
amusante : la donation à un prêtre de Saint-André-
Capcèze est effectuée pour « *qu'il puisse mieux ser-
vir et de manière honnête Dieu sans mendier* » ce qui
en dit long sur certains états ecclésiastiques du clergé
de base.

On apprend ainsi que la collation du prieuré de
Concoules était à la main de Saint-Baudile de Nîmes,
alors que l'église dépend de L'Abbaye de La Chaise-
Dieu, que le château de Trouilhas (Ponteils) avait sa
propre chapelle, Saint-Georges de Trouilhas et son
prieur, qu'il existait une chapelle à Lestrade, paroisse
de Saint-André-Capcèze avec son prêtre – mais pas
encore une à Vielvic – et que la chapelle de Saint-
Jean-du-Pont de Villefort, dont il ne reste que peu
de murs, était à la collation du prieur de Gourdouze,
village actuellement ruiné au-dessus de Génolhac.
Le prieur de ce lieu, Armand de Canet, est fort re-
muant pour récupérer divers censes et faire affirmer
ses droits féodaux sur des terres.

Les déboires de Jean Richard, prieur de Saint-Jean-du-Pont de Villefort

Ce personnage est aussi fermier des revenus de
l'église de Saint-Loup, église située sur une col-
line, dépendante de L'Abbaye de Saint-Gilles du
Gard et rattachée à l'église de Prévencières. Il ar-
rente les revenus de cette église pour 6 florins d'or
et deux jours de travail avec les bœufs en 1358, il
arrente aussi les biens de la chapelle Saint-Jean
pour 8 florins d'or à la même époque. Pour régler
une dette à l'égard de l'évêque d'Uzès, ce qui lui a

valu une excommunication ! Tout de même quelle
sentence excessive ! Il vend 8 ruches d'abeilles
appartenant aux revenus de cette chapelle, 78 sols
tournois ; en avait-il le droit ? Son successeur
Bernard Philippe reconnaît immédiatement son
bénéfice à la collation du prieur de Gourdouze.
On peut supposer que c'est pour se parer du côté
de l'évêque d'Uzès.

Un puissant couvent : celui des Frères Prêcheurs de Génolhac⁸

Fondé fin XIII^e, début XIV^e siècle, le couvent des
Dominicains, appelé des Frères Prêcheurs dans les
actes, est en pleine gloire : donations, fondations,
obit, tant par les gens du commun que par les nobles.
De 1368 à 1374, on ne relève pas moins de 11 do-
nations allant de 10 sols tournois minimum jusqu'à
22 florins d'or, sans compter les dons de censives de
blé et de vin, sans compter la demande faite par deux
éminents personnages, Raimond de Randon, baile du
seigneur de Polignac et Pierre Quet, vicaire perpétuel
de La Garde, dont le testament montre une incontes-
table fortune, d'être enterrés dans le cimetière de ce
couvent. Divers habitants mourant sans héritiers, tel
cet Astorge Soenhet de Brioude, lèguent tous leurs
biens à ce couvent.

Un acte donne la liste des 12 frères du couvent dont
le prieur est Bertrand Noble, puis Jean Bouier. L'abbé
Nicolas dans son ouvrage est peu prolixe sur la liste
des bienfaits de ce couvent, la charité et l'aide aux
malades semblant en effet être dirigés par d'autres
personnes dont Jean Clément, baile de la charité à
Génolhac qui habite dans la tour du chastel de cette
ville.

Le prieuré de Bonnevaux

En 1374, les actes montrent que les chanoines y
sont très peu nombreux. Il y a un prieur Bertrand
Audigier, un sacriste Almaric Vieux, G. Bontos cha-
noine et Raimond de Corlas, prieur de Saint-André-
de-Cruzière. Le prieur aurait tendance à confier la
gestion du lieu au sacriste, ainsi qu'il appert d'un
« *règlement de comptes* », pour aller vivre dans sa
nouvelle maison du Sanhet (près de l'actuel Saint-
Paul-le-Jeune). La période est passée où ce prieuré
recevait de nombreux dons et donations y compris de
personnes. À cette date, le chapitre réuni dans le cloî-
tre du prieuré renonce au don de frère Jean Ressayre
qui avait donné sa personne et ses biens, le prieuré
n'en ayant plus l'utilité.

Les métiers rencontrés

Après les ecclésiastiques, le métier le plus représenté est celui de notaire. Les aimables confrères se prêtent comme témoins les uns des autres si nécessaire : Étienne Dupuy, Jean Calvin, Guiraut Nogaret, Gaucelin de Grosserouvière, G. Pinhol, Gilles Oylard, Pierre Virgile, Pierre Cupide, Pierre de Chabottes et Raimond Alhard.

Bon nombre d'actes ne comportent pas l'activité des personnes concernées et quand elles ne sont pas nobles, on peut penser que ce sont des *mesnagers*, propriétaires fonciers, aptes à acheter, acheter et échanger des parcelles - châtaigneraies déjà, vignes, part de moulin, prés avec arrosages - et à se disputer les partages d'eau.

Des fonctions sont distinguées :

- Sergent à la cour de La Garde : Pierre Bélard, crieur public de Génolhac : Jean Capdur, sergent à la cour de Villefort : Guillaume Dominique et Pierre Mazaud, Guillaume Bonnet : sergent royal,
- Baile de la cour de Villefort pour Polignac : Jean Lièvre, baile de la cour de Villefort pour Odilon Guérin : noble Raimond du Ranc, baile de la cour pour l'évêque d'Uzès : Raimond de Charnes,
- Clerc : Bertrand de Vern, Raimond Frontal, Barthélémy Folchier, Guillaume Manhan, R. Deleuze, Jean Malachanne, Guillaume de Chalap, Guillaume de Besses, G. Bergonhon, Vidal Nogaret,
- Bachelier en décrets : Armand du Canet ; bachelier es lois : Gérald Cheminade.

Les métiers artisanaux sont fort peu représentés :

- Forgerons : Jean Marcel de Villefort, Pons ou Fons Arnaud, Pierre Bolier, de Génolhac, Pierre Gaude du Mas du Pont de Chamborigaud,
- Tailleur : Jean Brun et André Bossut, de Génolhac,
- Mercier : Simon Gayon ou Gaya de Génolhac,
- Barbier : Raimond Corniaret, (aussi baile de Planzoles) Génolhac,
- Cordonnier : Jean Ménard, Vielvic,
- Aubergiste : Pierre Ledessan.

Au total, une société fort vivante, sortant de la longue crise épidémique de la peste de 1347 qui a laissé vacants, sans « hoirie », de nombreux biens que les seigneurs reprennent en main. Une crise dont les effets se font sentir jusqu'aux années 1370-1375 : une génération aura été nécessaire pour en combler les ravages.

Notes

¹ AD30 E479 à 481, inventaire de M. Bondurand, archiviste : l'abbé C. Nicolas

² Texte latin in *Bulletin de la société agricole de la Lozère*, 1864, tome 15, p. 47 et sq. avec la confirmation en 1493 par Armand Vicomte de Polignac, successeur des Tournel et Randon ; la traduction faite par A. Philip dans « *Les seigneurs du Tournel* », Mende, 1905, comporte des erreurs de lieux. Germer-Durand, citant cet acte dans son dictionnaire topographique du Gard se trompe de date, il marque 1240 au lieu de 1270.

³ L.C.C. n°69 : *Seings des notaires*, par Jean Pellet, une véritable encyclopédie de 198 signatures, reproduction interdite.

⁴ AD30 : *Chartrier du Chambonnet, Pontails-et-Brizis, Gard*, par Y. Chassin du Guerny, inventaire, les dossiers 42 à 108 concernent le château et la seigneurie de Brizis. Guy d'Hérail de Brizis prépare une édition traduite des textes du chartrier de Brizis. Le premier tome (1185/1400) vient de paraître chez Lacour.

⁵ Cette chevalerie policière est une parérie, une seigneurie de pairs, les seigneurs pariers, sur un même fief. À la Garde-Guérin, leur fonction, la même pour tous, consiste à garder et guider les voyageurs. Les revenus issus de cette mission militaire sont partagés selon des parts différentes. Le terme « parier » ne se trouve pas dans les dictionnaires médiévaux, il est traduit directement de l'occitan « parier ». Guy d'Hérail de Brizis en donne la définition suivante : « *les pariers sont membres d'une communauté, par la jouissance d'une parérie, appelée aussi part ou portion, dont ils assument la charge et reçoivent les émoluments : péage, cartalage, reireguidatge, seigneurie et autres revenus communs. Au XIII^e siècle la chevalerie confère automatiquement une parérie à un fils de parier dès lors qu'il a 16 ans, réside sur place, et assure le service. C'est l'acte créateur de la parérie* ». Hélène Débax, dans « *La féodalité languedocienne, XI^e-XII^e siècles, serments hommages et fiefs dans le Languedoc des Trencavels* », Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2003, montre que la garde de châteaux « la castlania » (la châteltenie) est confiée à des vassaux chevaliers ou mêmes simples *miles* (soldats) en communauté, par un seigneur supérieur. La coseigneurie est une pratique courante en Languedoc et a contribué à l'affaiblissement des liens féodaux.

⁶ *La Garde Guérin*, brochure de l'association Garde, écrite par Guy d'Hérail de Brizis

⁷ Au prieur a été concédé le bénéfice d'un bien religieux : revenus d'une église, de la dîme ou et des terres attachées, par son autorité supérieure, abbaye, évêque. Il n'est pas obligatoire que le prieur soit ecclésiastique, jusqu'au début du XVII^e siècle. Vicaires, prêtres et curés, sont les desservants des paroisses, vicaires perpétuels s'ils sont nommés à vie, curés secondaires s'ils secondent un autre prêtre. Ils sont payés à la portion « congrue », c'est-à-dire par le « casuel », les frais d'enterrement (obit), de mariage et autres cérémonies.

⁸ La seule histoire de ce couvent des Dominicains reste celle de l'abbé C. Nicolas qu'il conviendrait de revisiter un jour...

LES MERCENAIRES IRLANDAIS DANS LA GUERRE DES CAMISARDS

Par Henri DEPASSE

Avant-propos¹

Réfugiés économiques, religieux ou politiques, une première vague d'émigrés irlandais s'installe en France en 1605, en Bretagne et à Nantes.

En 1688, Jacques II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, est chassé de son trône par son gendre, Guillaume III d'Orange. Il se réfugie à Saint-Germain-en-Laye, ayant obtenu la protection de Louis XIV. De nombreux Irlandais catholiques le suivent dans son exil.

Une tentative avortée de reprendre le pouvoir avec l'aide des catholiques irlandais se solde le 1^{er} juillet 1690 par la défaite de la Boyne (Irlande), à laquelle ont contribué des protestants français sous les ordres de Frédéric-Armand de Schomberg.²

Aux termes de la capitulation de Limerick (Irlande), le 3 octobre 1691, les militaires irlandais et leurs familles sont autorisés à passer en France, où ils s'engagent, eux et ensuite leurs descendants, dans l'armée française. C'est ainsi que l'on va retrouver certains d'entre eux dans la guerre des camisards.

En mai 1703, il y a cinq régiments d'infanterie irlandaise au service de Louis XIV : d'Orington, Bourck, Fitzgerald, Berwick et Gallmoy (d'après l'Ordonnance royale du 25 mars 1703). En 1789, l'armée française comptera encore trois régiments irlandais : Walsh, Dillon et Berwick.³ Notons qu'Anduze a, de 1783 à 1787, un 1^{er} consul-maire d'origine irlandaise, Edmond O'Reilly, docteur en médecine.⁴

Parmi les personnalités françaises d'origine irlandaise, citons la famille Hennessy, établie à Cognac, bien connue dans le domaine des spiritueux, et le maréchal de MacMahon (1808-1893), président de la République de 1873 à 1879.

1702

Vu le développement inattendu de la révolte camisarde et l'insuffisance flagrante des effectifs militaires présents en Languedoc, l'Intendant, M. de Baviille, intervient à plusieurs reprises auprès du Secrétaire d'État à la Guerre pour que suffisamment de bonnes troupes lui soient envoyées rapidement.

26 novembre : M. de Baviille demande l'envoi en Languedoc du Régiment irlandais se trouvant en Italie.⁵

8 décembre : M. de Baviille réitère cette demande.⁶

28 décembre : D'Alès, M. de Broglie, commandant militaire en Languedoc, envoie au Ministre la liste des officiers candidats au commandement des nouvelles compagnies que le Languedoc va lever. Parmi ces candidats, il y a un officier irlandais, dont il ne cite pas le nom, qui s'est distingué au siège de Crémone et qui a été capitaine de dragons du roi d'Angleterre durant sept ans. Cet officier

a rassemblé quelques Irlandais établis en cette province et M. de Broglie propose qu'on en fasse une compagnie de fusiliers de la Province, qu'il pourrait avoir avec lui. Il ajoute que : «... *cette nation ne sait ce que c'est de lâcher pied et est ennemie déclarée des protestants...* »⁷

1703

3 janvier : À Anduze, une compagnie d'infanterie irlandaise, commandée par M. de Cotte, est présente en janvier et en février. Est-ce la compagnie dont il est question ci-dessus ? M. de Broglie donne l'ordre aux consuls de lui fournir poudre, balles et pierres à fusil. Cette compagnie est casernée au quartier du Bout du pont, où elle est chargée de surveiller l'entrée de la ville via le pont.⁸ À ce moment, la ville est occupée par le Régiment d'infanterie de M. du Gast de Bellafaire.

20 janvier : Un soldat de cette compagnie est fait prisonnier à Blatiès (Bagard).

3 février : Ce soldat, qui s'est échappé, est rentré à Anduze. Dans un logis de cette ville, il reconnaît trois des camisards de la troupe qui l'avait fait prisonnier, ce qui permet au marquis et gouverneur d'Anduze d'en arrêter un des trois.⁹

12 février : Lord Gallmoy, qui est à Montpellier, propose à M. de Broglie de demander le transfert en Languedoc de son régiment irlandais, qui est au repos en Italie, à Finale sur la côte de Ligurie.¹⁰

21 février : M. de Broglie demande à la Cour l'envoi de ce régiment irlandais en Languedoc.¹¹

25 février : MM. de Broglie, de Baviille et l'évêque d'Alès font leur entrée dans cette ville, accompagnés d'une imposante escorte composée de huit compagnies du Régiment de dragons de M. de Fimarcon, trois cents miquelets et deux (sic) compagnies d'Irlandais de cent hommes chacune.¹² Il s'agit non pas de deux compagnies, mais d'une seule, celle de M. de Cotte, qui compte cent fantassins.

6 mars : Jean Cavalier mentionne la participation de cent officiers irlandais à cheval lors de la bataille de Pompignan. Cette affirmation est reprise par deux auteurs modernes.¹³ Cela me paraît douteux (voir le 19 mars). À moins qu'il ne s'agisse des cent fantassins de la compagnie de M. de Cotte ?

15 mars : M. de Marcilly, colonel du régiment qui porte son nom, propose à M. de Chamillard, Secrétaire d'État à la Guerre, de mettre des anciens catholiques irlandais ou autres « *dans les maisons confisquées des nouveaux convertis fusillés pour désobéissance.* »¹⁴

19 mars : M. de Chamillard annonce à M. de Montrevel, nouveau commandant militaire du Languedoc, que M. de Vendôme, commandant de l'armée d'Italie, lui envoie quatre-vingts officiers irlandais.¹⁵

27 mars : M. de Montrevel signale la présence en Languedoc de trente officiers irlandais venus de Gênes par mer.¹⁶

29 mars : M. de Montrevel envoie les officiers irlandais et la compagnie de M. de Cotte à Uchaud, où il veut établir un poste de surveillance de la route Nîmes-Montpellier.¹⁷

9 avril : La plupart des officiers irlandais ayant reçu l'ordre de se rendre en Languedoc sont arrivés.¹⁸

14 avril : « *Le maréchal avait reçu d'Italie des lieutenants irlandais à la place d'autres officiers [colonels et lieutenants-colonels] qu'on lui avait fait espérer, mais sur lesquels il ne pouvait plus compter. Ces officiers irlandais, dont le duc de Vendôme se débarrassait, avaient des exigences considérables et faisaient même quelques désordres, au point que Montrevel se demandait l'effet que leur conduite allait produire parmi les troupes de la province.* »¹⁹

30 avril : Des officiers irlandais participent au combat de la Tour de Billot (Bagard). Sœur de Merez écrit de Nîmes : « *...on nous tua quelques officiers au nombre de sept ou huit, cinq officiers irlandais et plusieurs soldats...* »²⁰
M. de Planque, qui a dirigé ce combat, reconnaît que sept officiers irlandais ont été blessés. Trois d'entre eux mourront de leurs blessures.²¹

18 juin : La compagnie irlandaise de M. de Cotte est logée aux casernes de Nîmes. Elle sert d'escorte à M. de Montrevel.²²

6 juillet : M. de Baille se rend de Nîmes à Montpellier, escorté par le corps des officiers irlandais, commandé par M. du Roure.²³

10 juillet : Sœur de Merez écrit : « *... Hier, à l'heure de midi un pauvre officier irlandais, qui venait d'accompagner M. de Baille au pont de Lunel, fut attaqué à son retour entre Bernis et Uchau (sic), par huit coquins qui, après l'avoir dépouillé le hachèrent en morceaux...* »²⁴

10 juillet à la fin août : La compagnie de M. de Cotte est aux casernes de Nîmes.²⁵

10 juillet : Sœur de Merez écrit à propos du baron de Salgas, condamné à Alès aux galères : « *... on prit la route de Sommières et de Montpellier, et de là à Cette, où il y a des galères ; il fut escorté de deux cents soldats et il y eut 70 officiers irlandais.* »²⁶

28 juillet : Le notaire nîmois Borrelly note dans son livre de raison : « *... le maréchal de Montrevel fit mettre au pillage et brulement des maisons du lieu de Vestric... et on emmena au fort de cette ville les hommes, femmes et enfants qui se*

trouvèrent au dit lieu ; il y avait deux charrettes des femmes et des enfants, les hommes allant à pied, conduits par un grand nombre de soldats irlandais et dragons,... »²⁷

Fin juillet : M. de Montrevel n'est pas content : le camisard Marchant est conduit des prisons de Bagnols à celles d'Uzès, alors qu'il envoie la compagnie de M. de Cotte le prendre à Bagnols pour l'amener à Nîmes.²⁸

7 septembre : La compagnie de M. Cotte quitte Alès et s'installe à Anduze.²⁹

3 octobre : Le départ sur ordre du Roi de huit bataillons et d'un régiment de dragons pour le Dauphiné oblige M. de Montrevel à revoir la répartition géographique de ses unités.

Sœur de Merez écrit : « *... Les Irlandais partirent hier, on dit que dès le matin on vit notre esplanade remplie de toute sorte de voitures, tout ceux qui avaient des affaires du côté de Montpellier ou sur la route voulaient profiter de ces escortes, car on ne savait aller autrement.* »³⁰

9 octobre : M. de Montrevel décide de former la garnison de Sommières avec trois compagnies de miquelets, la compagnie de M. de Cotte et la moitié du corps des officiers irlandais, le tout aux ordres de M. du Villar, venu de Génolhac.³¹

14 au 16 et 29 octobre : La compagnie de M. de Cotte est encore aux casernes de Nîmes.³²

26 octobre : Une quarantaine d'officiers irlandais quitte Uzès pour participer, avec le Régiment Royal Comtois, commandé par M. de Vergetot, au combat de Lussan.³³
Un État des officiers irlandais blessés lors de ce combat mentionne :

- Dans la Brigade de Berwick : Roussel, capitaine, son cheval tué ; Mac Namara ; Hanghton, son cheval blessé ; Daly ; Warren, cheval tué ; Stack ; de Gonnoy, son cheval tué.

- Dans la Brigade de Fitz-Gerald : Ochan, capitaine, son cheval tué ; Fitz-Gerald fils, son cheval tué ; Jean Bourke. Le chirurgien a eu son cheval tué.³⁴

31 octobre : Sœur de Merez écrit : « *... la veille de la Toussaint, ils (les camisards) se firent voir en divers endroits vers Queissargue [Caissargues] du côté de Vistre (sic) et Fondame [Font Dame] ; à la Tour de l'Évêque, il y eut deux hommes qui coupèrent du bois... Les Irlandais trouvèrent sur leur chemin ces deux pauvres bûcherons et les prirent pour des camisars (sic)...il y en eut un assez habile pour se bien cacher, et l'autre tomba dans les mains de nos Irlandais... et le tuèrent sur place.* »³⁵

13 novembre : M. de Baille écrit à M. de Chamillard en faveur des officiers irlandais blessés à Lussan : « *Ils mériteraient quelque gratification, il n'y a pas de plus braves gens... Ils ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit désirer...* »³⁶

17 décembre : M. de Montrevel intervient auprès de M. de Chamillard en faveur de deux officiers irlandais blessés au combat de la Tour de Billot et restés estropiés. Réponse de M. de Chamillard le 31 décembre : le roi accorde une gratification de 150 livres à chacun de ces officiers.³⁷

1704

13 février : Dans le cadre d'une vaste manœuvre d'encerclement de la troupe de Jean Cavalier en Vaunage, impliquant les garnisons de Sommières, Lunel et Calvisson, la compagnie de M. de Cotte quitte Lunel et va se poster à Grand-Gallargues. Cette manœuvre échoue lamentablement.³⁸

5 mars : M. de Pontchartrain, Secrétaire d'État à la Marine, écrit à M. de Montrevel : «... Sa Majesté m'a permis de demander de Marseille une liste de forçats irlandais. Lorsqu'elle m'aura été envoyée, Elle choisira ceux qui se trouveront les moins indignes de grâce et qui pourront servir à la recrue de la compagnie des fusiliers du sieur Coste (M. de Cotte)... »³⁹

14 mars : Ayant appris la défaite des troupes de la Marine à Martignargues, M. de Montrevel, MM. de Paratte et de Lalande, généraux commandants à Uzès et Alès, se mettent à la recherche des camisards victorieux avec des troupes des garnisons d'Uzès, d'Alès et de Nîmes. Parmi ces troupes, on trouve soixante Irlandais venus d'Uzès.⁴⁰

24 mars : Le marquis de Chamlay présente à la Cour un mémoire sur la guerre des camisards. Parmi les moyens qu'il suggère pour terminer cette guerre, il propose de faire venir d'Alsace et d'Italie deux ou trois cents Irlandais, qui ont fait leurs preuves dans la guerre contre « les Barbets ».⁴¹

16 avril : La compagnie de M. de Cotte, venue de Sommières, participe au combat de Nages, qui voit la défaite des camisards.⁴² Des officiers irlandais sont aussi présents dans ce combat : deux d'entre eux sont tués.⁴³ Un gentilhomme irlandais, capitaine de la suite de M. de Montrevel, est tué à ses côtés.⁴⁴

27 avril : Près de Puechredon, quatre cents fantassins du Régiment de M. de Menou et le corps des officiers irlandais rencontrent des camisards, qui s'esquivent. Les officiers irlandais les poursuivent, en tuant vingt-cinq ou trente, dont deux femmes.⁴⁵

29 avril : MM. de Baille et de Villars, nouveau commandant militaire du Languedoc, font leur entrée à Alès, escortés par le Régiment de dragons de M. de Fimarcon, des miquelets, des Irlandais et autres troupes.⁴⁶

1er mai : Lors du passage des camisards de Jean Cavalier à Saint-Drézéry, le consul Simon Martin aperçoit dans cette troupe deux hommes grands avec des cheveux tirant sur le roux, parlant une langue étrangère : on dit que ce

sont des Anglais.⁴⁷ Il se pourrait qu'ils soient deux déserteurs irlandais.

5 mai : Cinq détachements commandés par MM. de Villars, de Julien et de Lalande effectuent un vaste ratissage dans la région d'Uzès, sans résultat. Le détachement commandé par M. de Villars, partant d'Uzès, comprend plusieurs officiers irlandais.⁴⁸

10 mai : Dans un état des troupes en garnison en Bas Languedoc, on trouve mention de deux brigades d'officiers irlandais à Nîmes et de deux autres à Uzès ; la compagnie de M. de Cotte est alors « auprès du maréchal de Villars ».⁴⁹

10 mai : Pour tenter d'encercler des camisards qui ont tenu une assemblée à Mauressargues, M. de Villars envoie deux détachements, l'un du Régiment de M. de Menou et l'autre des dragons de M. de Fimarcon, ce dernier accompagné des officiers irlandais à cheval.⁵⁰

20 mai : Jean Cavalier, ayant fait sa soumission, se trouve avec sa troupe à Calvisson, en attendant les décisions du roi. Apprenant que des Irlandais se trouvent dans cette troupe, un capitaine irlandais manifeste le désir de se rendre à Calvisson pour récupérer ses compatriotes. Mais Cavalier intervient à temps et M. de Villars arrête ce capitaine.⁵¹

6 juin : Avec l'accord de M. de Villars, Jean Cavalier rencontre Pierre Laporte dit Roland pour tenter de le persuader d'accepter de se soumettre. Au cours de cette entrevue, un Irlandais de la troupe de Laporte met la main à l'épée dans l'intention de tuer Cavalier. Celui-ci menace cet Irlandais de son pistolet : Laporte intervient et éloigne l'individu.⁵²

7 et 8 juin : Au départ d'Anduze, un détachement de dragons et d'officiers irlandais tente en vain d'accrocher des camisards à Carnoulès (Saint-Sébastien). Pour se venger, ces troupes pillent ce village, incendiant deux maisons et tuant deux femmes.⁵³

8 : Au château de Prades (Thoiras), un détachement surprend le chef Pierre Laporte dit Roland, qui parvient à s'échapper. Un déserteur irlandais de la compagnie de M. de Cotte, appelé James Mac Danel, est arrêté.⁵⁴

Mi-juillet : Sur dénonciation de Terrien, curé de Montpezat, un gros détachement d'Irlandais se rend au Mas de Gardie (Nîmes) : cinq ou six camisards sont tués et deux femmes capturées. Au cours de l'approche de ce mas, le guide des Irlandais est tué par une sentinelle camisarde, qui est ensuite tuée par les Irlandais.⁵⁵

31 août : M. Delpuech, commissaire des guerres, part de Montpellier (pour Nîmes ?) porteur de l'argent de la subsistance. Parmi son escorte, il y a deux officiers irlandais qui se disputent et qui sortent leurs pistolets. L'un d'eux reçoit trois balles dans le corps et meurt quatre heures plus tard.⁵⁶

29 septembre : A Uzès, James Mac Danel, protestant irlandais de Londonderry, grenadier de la compagnie de M. de Cotte, capturé au château de Prades et Robert Schaishe, originaire du Bedfordshire (Angleterre), protestant, probablement déserteur (irlandais ?), sont condamnés aux galères à vie par M. de Villars, pour avoir été trouvés en possession d'armes, de poudre et de plomb. Ils mourront à l'hôpital des galères, le premier le 25 décembre 1709 et le second le 15 août 1709.⁵⁷

21 octobre : M. de Préfosse, inspecteur des compagnies de fusiliers, annonce à M. de Chamillard que des soldats irlandais de la compagnie de M. de Cotte ont déserté. Dix-sept sont passés en Espagne, onze ont passé le Rhône et cinq sont devenus camisards : Robert Giles, qui s'est rendu à Alès et qui a été condamné aux galères, Robert Hurly, Edmond Scribes, Hugo Lennard et James Mac Danel.⁵⁸

25 octobre : M. de Villars choisit trente officiers irlandais parmi les plus expérimentés pour les placer aux endroits où des bacs sur le Rhône sont en service. Ils devront fouiller tous les voyageurs empruntant ces bacs, arrêter et remettre à leurs supérieurs pour interrogatoire, tout individu sans passeport ou suspect. Ils devront interdire toute traversée nocturne et veiller à ce que les bacs soient enchaînés chaque soir. Leurs supérieurs sont chargés d'inspecter les postes de la mer jusqu'à Serrières (Vivarais).⁵⁹

Début novembre : M. de Villars est particulièrement satisfait de la conduite des officiers irlandais chargés de surveiller les bacs sur le Rhône. Il estime qu'en matière de discipline et de service, ces Irlandais valent les Suisses.⁶⁰

11 ou 13 novembre : M. de Villars se rend d'Alès à Anduze, escorté de ses gardes et d'officiers Irlandais. Ayant appris que la troupe du chef camisard Salles se trouve aux environs d'Anduze, il met ses troupes en marche, sans succès.⁶¹

2 décembre : M. de Villars signale à M. de Chamillard l'arrestation par les officiers irlandais postés sur la rive droite du Rhône d'un boiteux qui aurait fait plusieurs voyages entre la Suisse et le Languedoc.⁶²

10 décembre : Selon une déposition, des soldats irlandais sont venus à Aubais, où ils ont bu et mangé sans payer. Un sergent irlandais dépose qu'avec six soldats, ils ont poursuivi deux hommes qui sont entrés dans le Mas de Chrétien à Aubais.⁶³

1705

27 février : M. de Julien réunit un Conseil de guerre pour juger un lieutenant des fusiliers du Languedoc qui a tué un officier irlandais près de Charmes.⁶⁴ Il s'agit probablement d'un des officiers contrôleurs du trafic sur le Rhône.

4 mars : M. de Lalande, lieutenant général, arrive à Florac escorté par soixante à septante grenadiers suisses et six

officiers irlandais. Trois jours plus tard, ils quittent Florac pour se rendre à Barre.⁶⁵

11 avril : Ayant été averti qu'une flotte était entrée en Méditerranée, M. le duc de Berwick, commandant militaire en Languedoc, prend diverses mesures pour rapprocher certaines unités de la côte. Il ordonne à M. de Courten, colonel suisse qui commande à Uzès, de muter sa brigade d'officiers irlandais d'Uzès à Nîmes.⁶⁶

Mi-avril : En Vaunage, un détachement irlandais aperçoit des camisards, les poursuit et en tue deux.⁶⁷

1^{er} mai : M. de Berwick ayant appris par un espion que les camisards de Claris se trouvent dans les environs du château de Vibrac (Durfort), charge un détachement de dragons et d'officiers irlandais à cheval de les retrouver : en vain.⁶⁸

30 juin : M. de Berwick a conçu un important projet visant à dégager la ville de Barcelone qui est sur le point d'être assiégée. Il envisage d'envoyer en Espagne une armée de secours de huit mille hommes, dont le régiment de dragons de M. de Peseux et les cent officiers irlandais formeraient la cavalerie.⁶⁹

Début juillet : Il y a un officier contrôleur irlandais à Ancône, port du Dauphiné sur le Rhône. Il arrête trois marchands dépourvus de passeports qui ont pris le coche d'eau à Lyon.⁷⁰

7 juillet : A Alès, M. de Lalande entre en négociation avec les camisards Élie Marion et La Valette. Il en informe M. de Berwick, qui est à Montpellier, par une lettre portée de nuit par quatre officiers irlandais à cheval.⁷¹

23 juillet : Ces deux camisards ayant accepté de se rendre à M. de Lalande, celui-ci les accompagne d'Alès à Montpellier. Sont du voyage : le camisard Jacques Savin dit le Cadet La Forest, plusieurs gentilshommes et douze officiers irlandais à cheval, chargés de la surveillance des camisards.⁷²

1706 -1710

Les derniers camisards en liberté ne sont plus très nombreux. Les effectifs militaires ont été réduits en conséquence. Cependant des battues ont encore lieu pour traquer les derniers camisards. La compagnie de M. de Cotte et des officiers irlandais sont encore présents en Languedoc. Sept soldats de M. de Cotte sont envoyés se poster au château d'Aigremont le 31 octobre 1706.⁷³

Le 23 novembre 1706, la brigade d'officiers irlandais de M. Galway quitte Lunel pour s'installer à Anduze.⁷⁴

Lors de l'insurrection camisarde du Vivarais (juin et juillet 1709), rapidement étouffée, M. de Roquelaure, commandant militaire du Languedoc, se rend dès le 14 juin au Vivarais avec une escorte réduite, parmi laquelle se trouve la compagnie de M. de Cotte, composée de quatre-vingt-dix fusiliers irlandais.⁷⁵

La guerre des camisards se termine par la mort violente des derniers chefs de la rébellion : Abraham Mazel (14 octobre 1710) et Jean Nicolas dit Joany (mai 1711). Notons que dans les années suivantes, avant 1718, des officiers subalternes irlandais exercent encore des commandements en Languedoc, certains d'entre eux ayant épousé des femmes du pays : ils sont dix-sept en Vivarais, un à Montpellier et six dans la région qui deviendra le Département du Gard.⁷⁶

Conclusions : La compagnie de M. de Cotte est chargée essentiellement de missions d'escorte et de patrouille de surveillance. Cependant sa fiabilité semble être ensuite mise en doute à cause de plusieurs désertions, parfois au profit des camisards.

Le corps des officiers irlandais à cheval, très fiable, fait preuve d'une grande pugnacité, participant avec pertes aux combats de la Tour de Billot, de Lussan et de Nages. D'importantes missions de confiance lui sont attribuées : protection de personnalités et contrôle des passages du Rhône. Les faibles effectifs des mercenaires irlandais, au maximum deux cents combattants, ne leur permettent que de jouer un rôle d'appoint ponctuel dans la guerre des camisards.

Notes et références

Sur l'émigration irlandaise, voir, entre autres : <http://www.lesanneauxdelamemoire.com> ; www.libraryireland.com ; www.clio.fr.

² Le chef camisard Jean Cavalier a vécu en Irlande, dans la colonie huguenote de Portalington de 1710 à 1738. Cf. : Colonel Jean Cavalier, *Mémoires sur la guerre des Cévennes*, Paris, 1918. Appendice par Franck Puaux, p. 318 et Agnew (David C.A.), *Protestants Exiles from France in the Reign of Louis XIV, 1871-1874*, T. I, p. 165 et T. II, p. 128.

³ DESCHARD (B.), *L'armée et la Révolution*, Paris, 1989, p. 248.

⁴ O'REILLY (Edmond). Élu, il doit attendre sa naturalisation pour pouvoir prêter serment et être installé. (AD30 - Dépôt Anduze, BB 20 et 21.) Époux d'Élisabeth d'Aldebert, fille de Louis, seigneur de Liouc, et d'Élisabeth Massip. Son épouse protestante abjure lors de son mariage.

⁵ ROSCHACH (Jean Joseph Gabriel Ernest), *Études historiques sur la Province du Languedoc*, 1876, T. XIV, 1617.

⁶ Ibidem, 1619.

⁷ Ibidem, 1644.

⁸ AD30 - Dépôt Anduze, CC 314.

⁹ VIDAL, *Lettre et rapports...*, 1988, p. 139, p.142.

¹⁰ Archives de la Guerre (Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes) - AG 1614, 294.

¹¹ Archives de la Guerre - AG 1707, 77.

¹² DUMAS (Henri), *Livre de raison*.

¹³ BLACHÈRE (Louis), *La Guerre des Cévennes*, 1970 - p. 56 et BOSC (Henri), *La Guerre des Cévennes*, T.I, p. 539. Sans références.

¹⁴ ROSCHACH, op. cit., 1714.

¹⁵ Archives de la Guerre - AG, 1707, 140.

¹⁶ Bibliothèque de l'Arsenal - Ms. 3854, 19.

¹⁷ Ibidem, 21.

¹⁸ Archives de la Guerre - AG 1707, 189.

¹⁹ Cité par Henri BOSC : op.cit., T. I, 673-674.

²⁰ Sœur de MEREZ, *Mémoire et journal...*, Lettre du 11 mai 1703.

²¹ Archives de la Guerre - AG 1709, 180.

²² AD30 - Dépôt Nîmes, RR 21.

²³ Arsenal - Ms. 3854, 150-151.

²⁴ Sœur de MEREZ, op. cit., Lettre du 10 juillet 1703.

²⁵ AD30 - Dépôt Nîmes, RR 21.

²⁶ Sœur de MEREZ, Ibidem.

²⁷ BORRELLY (Étienne), *Livre de raison* – www.camisards.net.

²⁸ Arsenal - Ms. 3854, 157-158.

²⁹ AD30 - Dépôt Anduze, EE 24.

³⁰ Sœur de MEREZ, op. cit., Lettre du 4 octobre 1703.

³¹ Arsenal - Ms. 3854, 205.

³² AD30 - Dépôt Nîmes, RR 21.

³³ Archives de la Guerre - AG 1708, 210.

³⁴ Archives de la Guerre - AG 1709, 360.

³⁵ Sœur de MEREZ, op. cit., Lettre du 6 novembre 1703.

³⁶ Archives de la Guerre - AG 1709, 360.

³⁷ Cité par Marcel PIN : AD30, 89 J 7.

³⁸ Arsenal – Ms. 3854, 273-275

³⁹ Texte complet : Maréchal de Montrevel, *Lettres inédites reçues pendant la guerre des camisards*. Présentation et notes par Pierre Rolland (2006)

⁴⁰ Archives de la Guerre - AG 1798, 68

⁴¹ Archives de la Guerre - AG 1796, 59

⁴² Archives de la Guerre - AG 1798, 86

⁴³ L'Ouvreleul, *Histoire du fanatisme renouvelé*, 2001 - p. 260

⁴⁴ Archives de la Guerre - AG 1799, 131

⁴⁵ Archives de la Guerre - AG 1799, 140

⁴⁶ Henri Dumas, *Livre de raison*

⁴⁷ AD34 C 186 : 3 mai 1704 : Interrogatoire de Simon Martin

⁴⁸ Archives de la Guerre - AG 1798, 100

⁴⁹ Archives de la Guerre - AG 1796,114

⁵⁰ Ibidem

⁵¹ Roschach, op. cit., 1952

⁵² AD30 - 3E6 : Anonyme d'Alès

⁵³ Archives de la Guerre - AG 1798, 145

⁵⁴ Élie Salvaire, *Relation sommaire des désordres commis par les camisards des Cévennes*, 1997 - p. 231 – Archives de la guerre - AG 1798, 250-251

⁵⁵ Sœur de Merez, op.cit., Lettre du 20 juillet 1704

⁵⁶ AD30 - 3E6, Anonyme d'Alès

⁵⁷ Gaston Tournier, *Les galères de France et les galériens protestants...*, 1949 - T. III, p. 99

⁵⁸ Henri Bosc : op.cit., T.IV, p. 485

⁵⁹ Archives de la Guerre - AG 1797, 142, 150, 151

⁶⁰ Archives de la Guerre - AG 1799, 337, 342

⁶¹ Archives de la Guerre - AG 1797, 169

⁶² Archives de la Guerre - AG 1797, 185

⁶³ AD34 - C 186

⁶⁴ Archives de la Guerre - AG 1706, 104

⁶⁵ AD30 - BR 910 : Jean Velay, *Livre de raison*

⁶⁶ Archives de la Guerre - AG 1906, 217-218

⁶⁷ Sœur de Merez, op.cit., Lettre du 19 avril 1705

⁶⁸ Archives de la Guerre - AG 1906, 306

⁶⁹ Archives de la Guerre -AG 1906, 396

⁷⁰ L'Ouvreleul : op.cit., p. 364

⁷¹ Archives de la Guerre - AG 1907, 27

⁷² Charles Bost, *Mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Élie Marion sur la guerre des Cévennes, 1701-1708*. Paris, Fischbacher, 1931 – p. 130

⁷³ Arsenal - Ms. 3854, 303-306

⁷⁴ AD30 - Dépôt Anduze, EE 27

⁷⁵ Archives de la Guerre - AG 2184, 78

⁷⁶ Cahier du Centre de généalogie protestante N° 97 : Article d'Élisabeth Escalle (AD34, C 274, 144).

À ARPHY : DEUX CACHETTES HUGUENOTES MÉCONNUES EN PAYS VIGANAIS

Par Alain COMBES

Arphy et le prédicant Gaubert

Dans les Cévennes viganaises, le petit village d'Arphy était (avant l'invasion récente des néoruraux) un village entièrement protestant, un village avec son temple, sans église.

Il a donc particulièrement souffert pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes. Il y eut dans la commune, à cette époque, plusieurs camisards (d'après le *Dictionnaire des camisards* de Pierre Rolland), deux galériens (dont l'un s'évada du dépôt des galères) et un prédicant, Jean Gaubert.

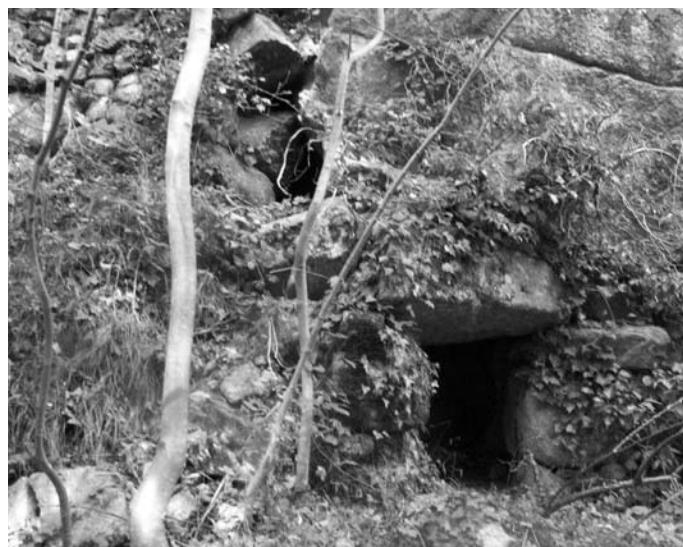
Ce Jean Gaubert dit « Gaubertet » fut, pendant les premières années de la Guerre des Cévennes, à la fois camisard et prédicant. Après s'être rendu en 1704 et avoir été contraint de partir en Suisse, il retourna en France en mars 1705 et fut capturé le 13 juin 1705.

Il resta en prison, notamment au Fort de Pierre Scize² près de Lyon, jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713.

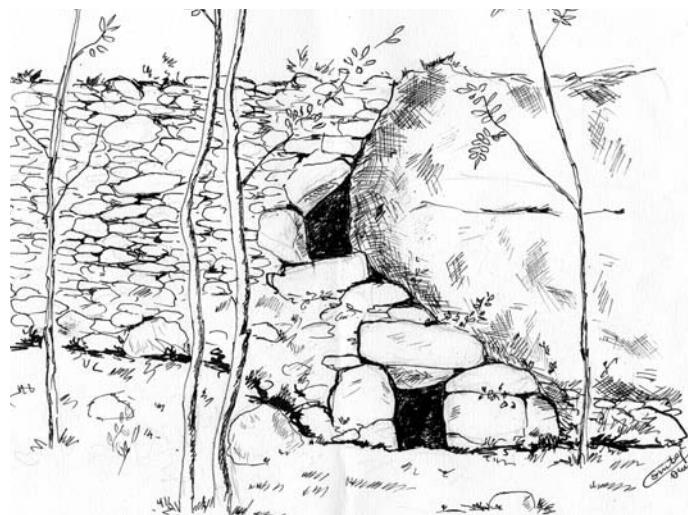
Repris en main par Corteiz³, tout comme le célèbre Montbonnoux, il revint prêcher en Cévennes, mais cette fois en tant que proposant officiel de l'église clandestine. Il exerça notamment à Aumessas, où il avait de nombreux amis, anciens camisards de la même troupe que lui. Il mourut pasteur du désert en 1751.

Tout comme Bonbonnoux, il écrivit ses mémoires qui sont dans les papiers d'Antoine Court¹ et qui ne sont, hélas, que partiellement édités.

La cachette du Valat du Cros



Cette cachette est située à un kilomètre du village d'Arphy, sur la rive gauche du ruisseau du Cros.



Elle est creusée entre un gros rocher surplombant le ruisseau d'une hauteur de 12 mètres et un mur en pierres sèches qui s'appuie à ce rocher, et qui forme le premier traversier au-dessus du ruisseau. Il s'agit d'une assez grande salle de quatre mètres sur cinq et d'une hauteur de trois mètres cinquante, dans sa plus grande hauteur. Sur le devant, une porte et une fenêtre, celle-ci à une hauteur de deux mètres cinquante, sont ménagées entre des blocs énormes.

Le fond de la cachette est muré, probablement afin d'égaliser la pièce par un mur en pierres sèches, celles-ci de bien plus petites dimensions.

Sur le fond de cette pièce principale se trouve une ouverture qui communique avec autre salle de dimensions beaucoup plus réduites : deux à trois mètres de côté sur un mètre trente de haut environ. Cette seconde pièce donne sur le derrière du ruisseau par une ouverture que l'on doit franchir à quatre pattes.

Le devant de cette cavité est caché par la végétation, et elle est accessible depuis le ruisseau par une pente très abrupte de douze mètres environ.

Cette cachette se trouve à la base de la propriété de la famille Gaubert, à laquelle appartenait le prédicant Jean Gaubert, dit Gaubertet.

L'interrogatoire de Jacques Boyer (AD 34 fonds de l'intendance C441) indique parmi les anciens de l'église du désert, susceptibles de cacher des armes et des munitions, François Gaubert d'Arphy, dont le frère était ministre.

Il indique d'autre part, que, dans les villages de Bréau, Molières et Arphy, sont creusés des souterrains bourrés d'armes et de munitions et que des dépôts sont cachés dans la montagne de la Luzette.

De toute évidence donc, cette cache du Valat du Cros a servi de cachette pour Jean Gaubert ou d'autres pré-

dicants ; c'est une salle assez vaste, bien aérée par la fenêtre quoique cachée par une végétation très dense, et avec la possibilité de faire du feu, la fumée s'évacuant par le derrière. Et l'issue de secours, en cas d'irruption des dragons, permettait une fuite rapide par le derrière du ruisseau. Elle a aussi servi certainement de dépôt comme l'indique la déclaration de Jacques Boyer.

Cette cachette, bien que située non loin du village d'Arphy et d'accès assez facile, est très méconnue, même par les habitants du village.

La Baume du Ministre à Grimal



Une deuxième cavité à Arphy a servi de cachette pendant les persécutions, c'est la « Baume du Ministre ».

Sa situation exacte est très peu connue car elle est située dans un terrain très escarpé et rocailleux, non loin des cascades d'Orgon, au lieu-dit le rocher d'Ambion.

En revanche, son histoire dans les temps tragiques des persécutions est mieux connue puisqu'on sait qu'elle a abrité l'un des premiers et des plus célèbres prédicants : Claude Brousson.

D'après Antoine Court¹, les faits historiques se résument ainsi : « Pour la Pâques de 1698, neuf personnes sont réunies dans le mas de Grimal dans la haute vallée d'Arphy. Parmi les participants, il y avait là les prédicants Brousson et Olivier, le pasteur suisse Bas et Monsieur Crébassac, ancien de l'église réformée du sud Rouergue, soit en tout neuf personnes, un mini-synode en quelque sorte. Ils étaient hébergés par Jean Nogarède dit « la Baume ».

À noter que les papiers Court parlent d'un certain « Grimal » or, il n'y avait pas au XVII^e siècle de personnes au patronyme de Grimal, ni à Arphy, ni dans toute la région. Il s'agissait tout simplement d'un pseudonyme destiné, à l'époque, à masquer les Nogarède.

Le matin du 29 mars, des gens d'Arphy, village situé en dessous de ce mas, vinrent prévenir que les dragons d'Aulas étaient en route et allaient arriver à Grimal. Le frère de Jean Nogarède étant chirurgien à Aulas, un autre chirurgien d'Aulas, par jalousie, avait dénoncé le rassemblement aux autorités.

Les prédicants furent emmenés et cachés en pleine montagne, dans un trou de rocher dont le devant était bâti et qui servait de bergerie d'altitude aux troupeaux. De là, ils furent menés dans la partie la plus vaste de la grotte où ils purent faire du feu, car la fumée disparaissait dans les fissures des rochers. Ils restèrent là deux ou trois jours, ravitaillés en nourriture, un berger faisant ensuite passer son troupeau sur la neige fraîche pour effacer les traces. Le troisième jour, ils quittèrent le refuge en franchissant la Luzette où il y avait encore un bon mètre de neige et ils se réfugièrent dans une claie à châtaignes, au-dessus de Valleraugue, guidés par un certain Hérail. Ensuite, ils se séparèrent, le pasteur Bas préférant rentrer en Suisse, jugeant la profession de prédicant beaucoup trop dangereuse.

Claude Brousson, lui, guidé par Monsieur Crébassac, gagna, par Meyrueis, Millau, Saint-Affrique, le sud-ouest où il fut arrêté à Oloron-Sainte-Marie. Il ne revint en Languedoc que pour être jugé à Montpellier par Basville et exécuté, en novembre de la même année.

La Baume du ministre servit ensuite de cachette de dépôt d'armes et de lieu de réunion durant toute la période des persécutions et, paraît-il, reprit du service pendant la dernière guerre au cours de l'année 1943, un réfractaire au S.T.O. s'y serait réfugié plusieurs mois.

La Baume du ministre est située à 160 mètres en contrebas du parking du rocher d'Ambion (dit aussi du Concasseur) et à une distance de 400 mètres de celui-ci.

Ce parking est situé sur la route des cascades d'Orgon, huit cents mètres avant celles-ci. Comme il est dit dans les papiers Court, la Baume est bien composée de deux cavités, creusées dans un rocher secondaire du roc d'Ambion, sur sa face sud. On y parvient en descendant depuis le parking par une vague piste, à présent très discrètement balisée. Cette descente et surtout l'accès à la cavité la plus importante étant assez périlleux ne sont pas recommandés à des gens peu expérimentés.

On parvient d'abord à la cavité supérieure, située presque à la cime de ce rocher ; elle est longue de cinq à six mètres et haute d'un mètre cinquante. Le devant est muré sommairement, car cette grotte ser-

vait de bergerie pour les Nogarède, et déjà en 1660, avant les persécutions, l'un d'eux portait le surnom de « La Baume » surnom encore en vigueur de nos jours.



L'autre cavité est située à mi-hauteur du rocher sur la face sud de celui-ci ; elle est profonde d'une douzaine de mètres, haute de six mètres et large de deux mètres. Sur son devant, un arbrisseau, un sureau, la cache. Ce sureau est déjà décrit dans les récits du XIX^e siècle.

L'accès à cette cavité est assez périlleux. Il peut se faire par la gauche où des entailles ont été taillées dans la roche. L'ascension directe par la base ne peut se faire qu'à l'aide d'une corde.

Claude Viala, ancien président de la Fédération Française de Spéléologie, auteur de « Grottes et caches camisardes » regrettait de ne pas l'avoir trouvée, sa situation étant tombée dans l'oubli.

Je lui servis de guide. Lorsqu'il la visita, il fut surpris des dimensions inhabituelles de la grande cavité, pour une grotte creusée dans le granit : il s'agit ici du granit porphyroïde du massif de l'Aigoual Lingas, à grands cristaux de feldspath dit « à dents de cheval ». Pour lui, les deux grottes sont intéressantes au point de vue morphologique car elles représentent les deux types de cavités que l'on peut rencontrer dans les granits. Pour la plus grande, il s'agit d'une diaclase dans l'écartement de deux blocs, pour la petite il s'agit d'un vide subsistant entre les blocs, après l'effondrement de la partie sommitale du rocher.

Certains auteurs anciens prétendaient que les deux cavités communiquaient entre elles et qu'ensuite le couloir de communication aurait été bouché. Claude Viala ne voit pas la chose impossible, un courant d'air filtre à travers les blocs à l'extrémité de la diaclase.

D'autre part, les deux cavités à peu près au même niveau, sont proches l'une de l'autre.

La « Baume du ministre » est donc intéressante tant au point de vue géologique qu'au point de vue historique, mais c'est surtout la dernière cachette en Cévennes du premier et du plus grand prédicant de l'église du Désert : Claude Brousson.

Aussi la mise en valeur du lieu, par la création d'un sentier accessible au plus grand nombre et le dégagement du fond de la cavité pour voir si les deux grottes communiquent, devrait être sérieusement envisagée.

Notes

¹ Antoine Court, pasteur du Désert, est considéré comme le « restaurateur du protestantisme en France » après la Guerre des Camisards. Il a recueilli, pour écrire son *Histoire des troubles des Cévennes ou de la guerre des camisars, sous le règne de Louis le Grand*, des documents et témoignages qui sont rassemblés aujourd'hui dans « Les papiers Court, mémoires du Protestantisme » conservés à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève (environ 140 volumes), dont aucun inventaire scientifique n'a été publié.

² Le château de Pierre Scize, construit en 1226 par l'archevêque de Lyon, devint prison d'État quand les archevêques cessèrent d'y habiter, jusqu'à sa démolition en 1791. Son nom signifie « *petra incisa* », en français « pierre encize » ou « pierre scize ». En effet, à l'époque romaine, on fit tailler (inciser) le rocher de Thune qui avançait dans la Saône, pour aménager une voie rive droite.

Pierre Rolland précise que, après son arrestation en 1705, Gaubert se montra très coopératif avec les autorités, ce qui lui valut d'être seulement envoyé à Carcassonne pour y exercer son métier, au lieu d'être condamné à mort comme tous les camisards qui revenaient en France après avoir eu l'autorisation d'aller en Suisse (Archives du Service Historique de l'Armée de Terre, volume A1 1707). Ce n'est qu'en 1708 qu'il est envoyé à Pierre Scize, punition probable dont Pierre Rolland ignore la cause.

³ Pierre Corteiz, dit Carrière, dit aussi Durand (1684-1767), accompagna Antoine Court dans ses efforts pour restaurer le protestantisme dans le Languedoc et remplaça celui-ci après son départ pour Lausanne en 1729.

Bibliographie

BOST (Charles) : *Les prédicants protestants des Cévennes et du Bas-Languedoc 1684-1700*, Les Presses du Languedoc, Montpellier, 2002.

CABANEL (Patrick) : *Itinéraires protestants en Languedoc, tome I : les Cévennes*, Presses du Languedoc, Montpellier, 1998.

GORLIER (Pierre) : *Le Vigan à travers les Siècles*, J.Reschly, Montpellier, 1970.

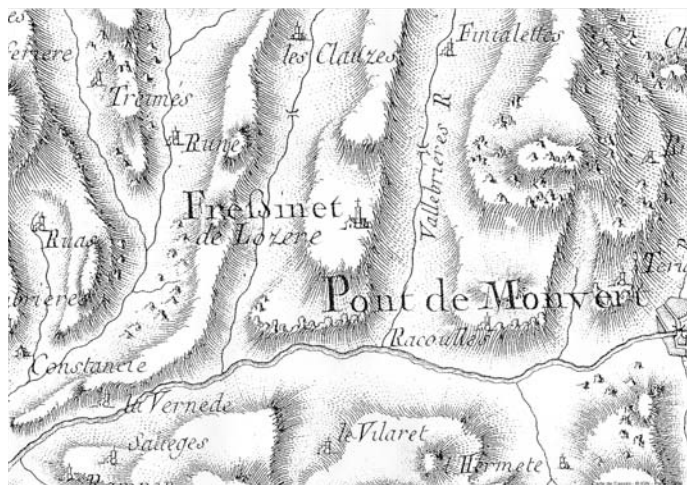
PUECH (Laurent) : *Languedoc protestant*, Études et Communication, Esparon, 1997.

VIALA (Claude) : *Grottes et caches camisardes*, Presses du Languedoc, 2005.

LES MÉSAVENTURES DE M. LUC, INGÉNIEUR GÉOGRAPHE, ENVOYÉ EN GÉVAUDAN PAR M. CASSINI

Par Jacqueline ÉGLIN, Bernard ATGER

Notre adhérente Jacqueline Églin nous a fait parvenir un texte amusant, trouvé aux Archives de Lozère sous la cote 11 J 15 AD 48, qui concerne Monsieur Luc, ingénieur géographe envoyé en Gévaudan par Monsieur Cassini en 1774, et ses démêlés avec le curé de Fraissinet-de-Lozère.



Fragment de la carte de Cassini (IGN) reproduite avec l'aimable autorisation des Éditions CDIP (<http://CDIP.com>)

Voici ce texte :

Jean-François Luc, ingénieur géographe du Roi, pour la levée de la carte générale du royaume, dans la province de Languedoc, en Albigeois et Gévaudan, sous la direction de M.M. Cassini de Thury, de Montigny et Perrennet, de l'Académie royale des Sciences, directeurs.

Estant à Runes, paroisse de Freissenet de Lozère à l'auberge, malade et étant dans la maison pour y prendre une petite réfection, M. le Curé et M. le Vicaire y sont survenu, avec chacun un fusil ; M. le Curé me dit quelques raisons polies qui n'ont pas eu de suite, il se mit à table et exigea de moi de voir ce qu'il m'autorise dans ces pays cy. Je lui montra le pouvoir que M. de Mende¹ a eu la bonté de me faire expédier ; M. le Curé sans se donner la peine d'en faire la lecture, va tout de suite à la fin ; voyant que la datte est de 1773, dit : cela ne vaut rien, je vous défends de faire aucune observation ou je vous ferai arrêter ; je suis le maître de police. Je lui dis : je n'aurais pas absolument plus grand besoin sur le terrain, mais plutôt de monter dans le clocher² pour y observer quelques angles. Il répond : c'est là que je vous ferai arrêter. Je dis : pourquoi ne le faites vous pas icy puisque vous êtes maître de police. Il dit qu'il ne peut pas en cet endroit de Runes etc, et cinquante raisons inutiles puisqu'il m'a traité d'ignorant. Or si cela est, M.M. de l'Académie ont donc grand tort de m'avoir occupé depuis 26 ou 28 ans.

Après cela, il me demanda une seconde fois le pouvoir que M. de Mende a eu la bonté de me faire expédier, qu'il lut tout entièrement ; puis il tient les mêmes raisons, disant encore : M. de Mende est le maître de péter chez lui, et moi je suis le maître de péter chez moi.

Je le respecte, mais pour votre lettre qui vient de lui, et qu'il n'a pas signé, cela ne vaut rien. Je vous fais arrêter si vous venès. Montré une ordre du Roi ? Je réponds : celle que vous avez vu suffit, je vous déclare un procès-verbal que a M. de Mende et a M. Lafont pour qu'il me donne les cavaliers de maréchaussée à vos frais ; il répond, j'ay bien le moyen de leur donner à dîner et de les payer et moi mon temps est perdu.

Voilà cependant, Monsieur, comme les ingénieurs géographe qui travaille à la carte de France, sont traités en quelques endroits si vous n'avez la bonté de me faire rendre justice, je continueré point ma carte ou je la feré a vue, et après cela on se plaindra que l'on aura une mauvaise carte en cet endroit.

Fait à Florac, ce 8 septembre 1774,
signé LUC.

Et lorsque cette aventure se saura dans les paroisses voisines, comme Pont de Montvers, Grizac, et autres, je n'en ay plus besoin d'y paraître, parce que les paysans écoutent leurs curés et le mauvais traitement pourrait s'ensuire comme un de mes confrères qui a reçu des coups de baton du côté de Castres par les paysans etc.

Au Mas de Val, paroisse de Ste Énimie, j'ay été obligé de coucher sur la paille, et lorsque j'ay été couché, le soir, il vient deux insolents me faire quitter. J'ay été obligé d'être toute la nuit à la belle étoile.

Notes

¹ L'évêque de Mende

² Selon l'abbé Achille Foulquier (*Les notes historiques sur les paroisses des Cévennes comprises dans le diocèse de Mende*, Le livre d'histoire, 2004) l'église paroissiale, en granit, de pur style roman, était surmontée d'un beau clocher pyramidal. Celui-ci fut détruit en 1793 et remplacé par un simple campanile à deux arcades.

Afin d'éclairer ce document, Bernard Atger a rédigé des commentaires à partir de l'article consacré au tricentenaire de la mise en vente de la première feuille de la carte dite de Cassini, par Monique Pelletier, Directeur honoraire du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France (Notes prise sur un document de l'EHESS).

Quelques commentaires sur les mésaventures de Monsieur Luc, ingénieur géographe Envoyé en Gévaudan par M. Cassini en 1774.

César François Cassini de Thury (1714-1784) est le maître d'œuvre de la Carte générale et particulière de la France dont Louis XV lui a confié la réalisation en 1747.

César Cassini est le petit fils du grand astronome d'origine génoise Gian Domenico Cassini. En 1739/1740 il reprend les travaux de ses père et grand-père pour mesurer la méridienne.

L'achèvement de cette mesure effectuée par triangulation était le préalable indispensable à la réalisation de la carte.

La mission de cartographie confiée par le roi est ainsi formulée : « *Mesurer les distances par triangulation et assurer ainsi le positionnement exact des lieux.* » « *Mesurer le Royaume, c'est à dire déterminer le nombre innombrable des bourgs villes et villages semés dans toute son étendue.* » « *Représenter ce qui est immuable dans le paysage.* »

Initialement la réalisation de cette carte est financée par le trésor royal mais dès la deuxième feuille, le roi à court d'argent se désengage. Aussi, le 10 août 1756, Cassini constitue une société de cinquante membres parmi lesquels des personnages importants comme Madame de Pompadour ou le comte de Saint Florentin, des militaires de haut rang, des membres de l'Académie des sciences, etc. Leur apport représente 20 % des dépenses, le reste sera couvert par la vente des feuilles, des souscriptions, des contrats avec des États provinciaux, les Généralités. En échange de sa contribution, le Languedoc, ainsi que d'autres provinces, exigeront la publication de cartes spéciales liées à leurs territoires.

Déjà, en 1734, les États du Languedoc avaient entrepris de faire lever une carte, et les consuls de Mialet avaient reçu une lettre de Cabane, syndic du diocèse d'Alès les enjoignant d'apporter leur aide aux géomètres : « *quoi qu'ils se donnent tous les soins possibles pour porter au plus haut point de perfection, comme ils ne peuvent se transporter partout, il y aurait nécessairement bien des omissions et peut-être même d'erreurs, s'ils n'avaient des gens du pays plusieurs sortes de connaissances.* »

La carte générale et particulière de la France, est constituée par un ensemble de 180 feuilles de format 104 sur 73 cm, couvrant une surface de 40 000 toises sur 25 000 soit environ 80 km sur 50, à une échelle de 1/86400^e.

Chaque carte est basée sur le positionnement par triangulation d'un minimum de 300 points caractéristiques élevés : clochers, tours etc.

Dans son programme initial, Cassini a prévu annuellement dix équipes de deux ingénieurs chargées cha-

cune du lever d'une feuille. Leur nombre variera par la suite au gré des rentrées de fonds. L'ensemble du travail est terminé en 1790. La feuille concernant les Cévennes (Mende sud) porte le numéro 55. Levée et gravée de 1773 à 1775, elle a été commercialisée en 1779.

Les ingénieurs recrutés par Cassini, Jean-François Luc est donc l'un d'eux, doivent posséder un minimum de connaissances en géométrie. Ils sont formés sur le terrain où on leur apprend à surmonter les obstacles qui s'opposent aux opérations de visée. Le contournement des curés vindicatifs était-il inclus dans cette formation ?

Les campagnes de triangulation sont complétées par des opérations de lever à la planchette pendant lesquelles les ingénieurs ajoutent aux mesures d'angles, les esquisses de la topographie et l'enregistrement des toponymes.

À leur retour à Paris, ils terminent leurs calculs et dessinent les minutes des feuilles qui seront confrontées sur le terrain par des ingénieurs vérificateurs.

Les planches ainsi vérifiées sont alors confiées à des graveurs. Les uns sont spécialisés dans les plans, d'autres dans les écritures. Les planches originales sont tirées à partir des feuilles de cuivre gravées sur une presse installée à l'Observatoire de Paris à raison de deux à cinq cents exemplaires chacune. Il peut y avoir des retirages.

Ces planches sont destinées aux cinquante membres de la Société de la carte, aux souscripteurs et aux autres acquéreurs.

Chaque feuille, doublée de toile, peut être vendue en noir et blanc ou rehaussée manuellement de couleurs. Lorsqu'elles ne sont pas vendues séparément, elles sont regroupées dans 26 étuis. Une collection coloriée est toujours conservée à la Bibliothèque nationale de France, au département des Cartes et Plans.

On aimerait mieux connaître l'ingénieur Jean-François Luc et le dénouement de ses déboires avec le curé de Fraissinet. Un fragment de registre des BMS de 1873/74 (AD 48 ; Fraissinet de Lozère 4^e 066-1. 5 feuillets) nous donne le nom de celui-ci qui signe Loubat* curé. Sa signature apparaît plus belle que son langage... Son vicaire nous reste inconnu.

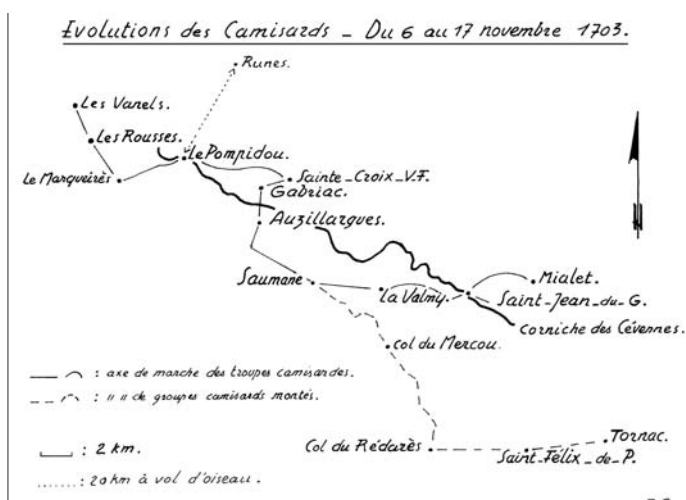
* Alors qu'il régissait depuis 1767 la paroisse de Fraissinet-de-Lozère en tant que pro-curé, le curé Loubat a été en procès contre le curé en titre, l'abbé Tournaire. Le procès n'est pas allé jusqu'à son terme : Loubat a conclu en décembre 1769 un accord avec celui-ci, selon lequel il lui verserait une pension alimentaire de 100 livres. Loubat fut ensuite curé de Fraissinet jusqu'à sa mort le 29 avril 1790, vers l'âge de 55 ans.

Le curé Loubat était fils de Pierre Loubat, boulanger, et de Marianne Chastel. (éléments biographiques relevés dans *Les notes historiques sur les paroisses des Cévennes comprises dans le diocèse de Mende* déjà cité, communiquées par Jacqueline Églin).

LE DON D'UBIQUITÉ DE ROLAND*

Par Jean CASTAN

*Remarque : les auteurs modernes écrivent « Roland » (un l) au début de leurs ouvrages. Le chef camisard écrivait « Rolland » (deux l) comme la plupart des sources de l'époque.



Avec le temps, Pierre Laporte, dit « Rolland » est entré dans la légende des Camisards, « héros légendaire... il résume ce peuple de “reboussiers” qui sut, pendant un siècle, “register” à la force¹ ».

Il y a déjà des années, j'avais tenté de le situer dans le temps et sur un terrain limité que je connais bien. Il s'agit d'une courte période, du 6 au 7 novembre 1703 et le terrain d'action de Rolland est l'axe Tornac/Saint-Félix-de-Pallières, le col du Mercou, Saumane, Les Vanel's

avec des concentrations d'effectifs sur la transversale Auzillargues/Gabriac et un crochet au Pompidou.

Pour cela, j'ai utilisé la somptueuse série de *La Guerre des Cévennes - 1702-1710*, d'Henri Bosc².

L'exiguïté de ma bibliothèque-bureau et aussi le prix de ces ouvrages très richement illustrés me dissuadant de les acquérir, je me suis contenté d'exploiter les exemplaires mis à la disposition des lecteurs par la bibliothèque Séguier, dont je regrette l'hospitalité un peu désuète mais idéale pour le chercheur.

J'ai donc suivi Rolland durant une partie de la première quinzaine de novembre 1703, guidé par les informations données au tome II de la série, chapitres XLI à XLXIII, pages 458 à 513.

Devant l'abondance des données et troublé par leur apparition, sans ordre chronologique, je me suis trouvé dans l'obligation d'en faire de courts extraits permettant de dresser un premier tableau susceptible d'être exploité, présenté ci-après.

Premier tableau, du 6 au 22 novembre 1703 : classé dans l'ordre des pages

Pages	Dates	Informations
	8-10	- « vers les 8,10 nov., Rolland manœuvre du côté de Gabriac ». Il a <u>six à sept cents hommes bien armés</u>
451	4 au 5	- sans date. « Rolland et Cavalier se rencontrent en Vallée-Française (« nuit du dimanche à lundi » dit la page 449 ; « Dans la nuit du 4 au 5 » écrivait H. Bosc en 1954).
452	6	- « Rolland va vers <u>Gabriac</u> ».
		- « Le 6 à minuit il est à <u>Auzillargues</u> où il passa la nuit ». Il a « <u>sept ou huit cents hommes dont une centaine seulement était armée</u> ».
453	6	- « embusqué à la <u>Croix du Rédarès</u> , Rolland arrête deux muletiers ».
454	?	- Rolland, Molines, La Rose se joignent aux hommes de La Valette, ce qui fait <u>six cents hommes</u> .
457	8	- « Les troupes de Rolland, Castanet et La Rose quittent Gabriac à 8 h du matin...avec environ <u>800 hommes</u> et passent au <u>Pompidou</u> . »
	9	- « ils sont vus aux <u>Vanel's</u> , lâchent quelques coups de fusil et se retirent vers <u>Sainte-Croix-de-ValFe</u> »
461	22 (?)	- « les mêmes... <u>5 ou 600 hommes</u> , campent à <u>Sainte-Croix</u> et le 24, Julien les aperçoit plusieurs fois aux environs de <u>Gabriac</u> ».
507	6	- « La Rose arrête le sieur Bousquet au col du <u>Mercou</u> et le conduit à Rolland, près de <u>Saint-Félix de Pallières</u> . »
	6	- « à minuit, Rolland est à <u>Auzillargues</u> qu'il quitte à 9 h du matin avec <u>6 ou 700 hommes bien armés</u> pour aller rejoindre à <u>Gabriac</u> Castanet et La Rose qui ont <u>7 à 800 hommes</u> ».
	7	- « une importante assemblée se tient à <u>Gabriac</u> ».
	8	- « ils quittent <u>Gabriac</u> vers 8 heures...avec environ <u>900 hommes</u> et passent au <u>Pompidou</u> . »
508	12 (?)	- « trois jours après le 9 [le 12 ?], Rolland, Castanet et La Rose rencontrent l'avant-garde de Julien, près des <u>Vanel's</u> ». - « il y aurait eu une très importante assemblée entre <u>Saint-Roman</u> [de Tousque] et <u>Sainte-Croix-de-V.Fe.</u> »
	15	- « Le matin... <u>500 camisards</u> commandés par Rolland sont vus aux environs des <u>Rousses</u> ».
509-510	15 (?)	- sans date. « Rolland est à <u>Runes</u> avec <u>40 hommes</u> et combat les miquelets de Palmerolles (après le 15 selon H. Bosc. Édition de 1954).
511	17	- Rolland est à <u>Saint-Jean-du-Pin</u> . Enlèvement de l'abbé de Lasalle.
513	11	- « À <u>Tornac</u> , Rolland relâche le fils du marquis de Tornac ».

Pendant cette période se déroule la vaste opération de « Dévastation » de 466 villages ou hameaux des Hautes Cévennes, après regroupement des populations dans quelques bourgades épargnées : Pont-de-Montvert, Vébron, Génolhac, Saint-Germain-de-Calberte... Commencée le 1^{er} octobre sous les ordres du brigadier Julien, elle se heurte à d'insurmontables difficultés. Les maisons sont voûtées avec de larges murailles, qui résistent aux soldats et aux miliciens armés de pioches, leviers, etc. Le « Rasement » initialement prévu n'avance pas. Julien réclame sans cesse le « Brûlement » qu'il obtient le 14 octobre, mais qui, mobilisant beaucoup d'hommes, continue jusqu'en décembre.

Ce premier tableau, resté nébuleux, risque de rebuter le lecteur. Il est pourtant caractéristique de la difficulté de lecture rencontrée par qui veut tenter, en consultant la *Guerre des Cévennes*, de suivre le déroulement chronologique des événements, des opérations militaires. C'est pourquoi je le présente.

Il me faut donc l'élaguer, ne conserver que l'essentiel et le plus significatif pour proposer un résumé permettant une analyse aussi simple qu'il est possible de la faire.

Mais avant, il convient d'évoquer la situation des deux partis sur le terrain, au cours de cette période particulière pour la Vallée Borgne et son environnement. (Cf. Plan 1 en tête d'article).

Le brigadier Julien, pourchasseur redoutable des camisards, étant devenu le chef d'une entreprise de démolition, ne harcèle pas – momentanément - la région que j'étudie.

Deuxième tableau : classé par ordre chronologique. Les informations retenues, très résumées, peuvent être reliées à celles du premier tableau.

Dates	Pages	Informations	Effectifs
6 nov.	452	- Rolland va vers Gabriac. - Rolland passe la nuit à Auzillargues..	7 à 800 hommes dont 100 armés
6 nov.	453	- Rolland embusqué à la Croix du Rédarès.	
6 nov.	457	- Rolland est près de Saint-Félix-de-Pallières. - Rolland est à Auzillargues, de minuit à 09 h 00 - La Rose, au col du Mercou... rejoint Rolland près de Saint-Félix-de-Pallières.	6 à 700 hommes bien armés
7	507	- Castanet et La Rose sont à Gabriac	7 à 800 hommes
?	448	- vers les 8-10 nov. Rolland manœuvre du côté de Gabriac.	6 à 700 hommes bien armés
8	457	- Rolland, Castanet et La Rose quittent Gabriac (08 h 00) et passent au Pompidou.	800 hommes
9	457	- Rolland et les autres sont vus vers les Vanels, lâchent qq. coups de feu et se retirent vers Sainte-Croix-Vallée-Française.	
11	513	- Rolland libère le fils du marquis, à Tornac	
12	508	- Rolland, Castanet et La Rose rencontrent l'avant-garde de Julien, près des Vanels, trois jours après le 9, donc le 12	
15	508	- au matin, Rolland est vu aux environs des Rousses.	500 hommes
17	511	- Rolland est à Saint-Jean-du-Pin	
508 ⁽¹⁾ – il y aurait eu une importante assemblée entre Saint-Roman-de-Tousque et Sainte-Croix-V.-F. Additif : 508 – sans date. Rolland est à Runes avec 40 hommes et combat les miquelets de Palmerolles (après le 15 novembre dit Henri Bosc, édition de 1954)			

Les terres camisardes de Rolland – montagnes de Mialet, de Castanet et de Molines – Vallée Borgne et pentes de l'Aigoual – sont alors soulagées d'une pression constante qui s'accroîtra par la suite.

Ils profitent de cette accalmie, se rassemblent, évoluent vers les Hautes Cévennes où sévit Julien, mais curieusement, aucune action militaire marquante n'a lieu.

Pourtant, ils disposent encore du soutien des populations devenues de force NC (nouvelles catholiques) et sont parfaitement renseignés sur les mouvements des forces adverses.

Constatons simplement :

- que l'assemblée tenue entre Saint-Roman et Sainte-Croix et celle de Gabriac sont la même.
- que les hommes de Rolland (7 à 800) et ceux de Castanet et La Rose (7 à 800), rassemblés à Gabriac font un total de 14 à 1 600 hommes, ce qui pourrait être l'assemblée dont il est question ci-dessus.

Encore faudrait-il que tous soient armés et camisards.

Cela fait beaucoup de monde à loger pour une modeste paroisse comme Gabriac, aussi bien que pour Auzillargues où Rolland passe la nuit du 6 au 7 novembre. Ses 7 à 800 hommes excèdent la capacité d'hébergement de ce modeste quartier, environ 25 habitations.

Novembre n'est pas un mois idéal pour dormir à la belle étoile.

Ce deuxième tableau, plus facile à lire, montre :

- des répétitions peu favorables à un suivi logique des événements,
- des présences simultanées en des lieux différents comme le 6 novembre et des anomalies qualitatives et quantitatives.

Le 6, Rolland est à Auzillargues, à la Croix du Rédarès et près de Saint-Félix-de-Pallières ?

Le 7, à Gabriac, les camisards totalisent de 14 à 1 600 hommes.

Le 8, Rolland, Castanet et La Rose quittent Gabriac avec environ 800 hommes ? Il en manquerait 7 à 800.

Il est fort possible que la troupe de Rolland compte 7 à 800 hommes, « bien armés » ou « dont 100 sont armés » ?

Précisons que les camisards de Castanet et de La Rose sont une seule formation et que si leurs effectifs sont mentionnés, rien n'est dit quant à leur armement.

L'information donnée page 454 (cf. 1^{er} tableau) dit : « Rolland, Molines et La Rose (Castanet), se joignent à La Valette (autre chef camisard), ce qui fait « 600 hommes ».

La troupe de Castanet / La Rose, très active, était moins forte que celle de Rolland, quant à Molines, qui opérerait tantôt avec Castanet, tantôt avec Rolland, il n'eut jamais un gros effectif.

Et puis, le nombre donné ci-dessus, 600 hommes, confirme l'imprécision des informations.

Ceci est toujours d'actualité.

Les effectifs décomptés lors des manifestations d'aujourd'hui sont régulièrement divergents : d'un côté ceux de la police, de l'autre ceux des manifestants.

Il en était de même pendant la révolte des camisards. Les chefs militaires majoraient les effectifs rebelles et leurs pertes. Ils n'étaient pas les seuls.

Les informateurs ont rarement décompté les effectifs signalés, s'ils les avaient vus. Et les camisards agissaient de même.

À l'occasion du défilé de Lasalle³ le 1^{er} février 1944, le préfet du Gard interrogeait le maire de la

ville, par téléphone, et ce dernier lui transmettait, en retour, les réponses dictées par les résistants lasallois.

Notons que « Rolland est à Runes où il combat après le 15 novembre, seulement avec 40 hommes » ?

Et, si j'en crois la page 457, Julien « qui vide Vébron des stocks alimentaires existants », le 14 novembre, « réduit le village en centre » le 15 et « y retourne » le 13 « au milieu des ruines » ?

Arrêtons là !

Le pasteur Henri Bosc, auteur de *La Guerre des Cévennes* avait publié en 1951 un ouvrage sur Rolland⁴.

« ... puis il se mettait à dépouiller systématiquement et avec une grande conscience les archives de la Guerre, ce qui lui a PERMIS DE RECONSTITUER LES OPÉRATIONS MILITAIRES JOUR PAR JOUR ET PARFOIS HEURE PAR HEURE ».

C'est ce qu'écrit Philippe Joutard⁵.

Malheureusement, la structure de *La Guerre des Cévennes* ne répond pas à ce constat, lequel aurait été « l'objectif de Monsieur Henri Bosc » et c'est bien regrettable.

C'est, en tout cas, ce que montre la courte analyse ci-dessus et que confirmerait un examen complet.

Et cela ne se limite pas aux opérations militaires.

Dans un article publié dans L.C.C. n° 134 (2003), au sujet de la curieuse manie qu'auraient eu les camisards de « *fendre leurs victimes en deux* » et de les « *découper en quatre quartiers* », je conteste la véracité de cette pratique évoquée quatre fois dans *La Guerre des Cévennes* : deux au tome I, p. 161-162 et p. 185-186. Ce sont en fait deux répétitions dont l'origine se trouve dans l'ouvrage du père Louvreuil⁶.

J'avais à l'origine écrit au P.D.G. des Presses du Languedoc qui n'avait pas daigné me répondre.

J'avais aussi tenté de sensibiliser deux érudits locaux de la mouvance protestante, en vain.

La Guerre des Cévennes est d'une grande richesse d'information qui en fait son prix.

Elle ne permet pas – pour nombre de lecteurs – de « *reconstituer les opérations militaires jour par jour et parfois heure par heure* ».

C'est pourquoi un autre titre serait mieux approprié : « *Chronique de la Guerre des Cévennes* » selon l'expression de Pierre Rolland.

Bibliographie :

André DUCASSE : *La Guerre des Cévennes*, Hachette, 1970.

Henri BOSCO : *La Guerre des Cévennes – 1703-1710*, Les Presses du Languedoc, 1985-1993.

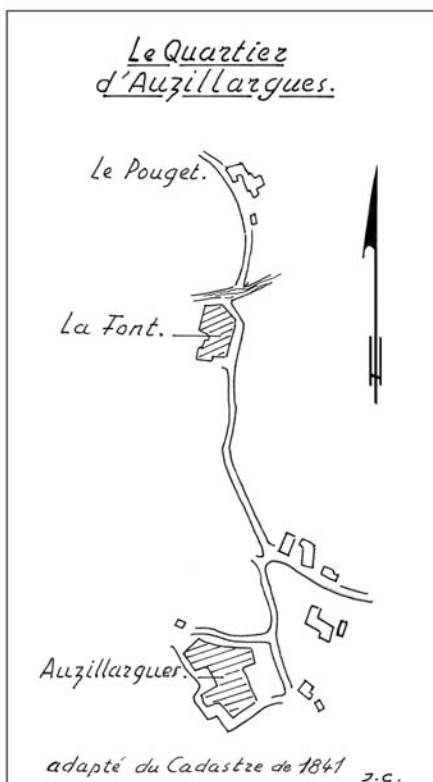
Jean CASTAN : *Le 1^{er} février à Lasalle*, L.C.C. n° 143, oct.-déc.2003.

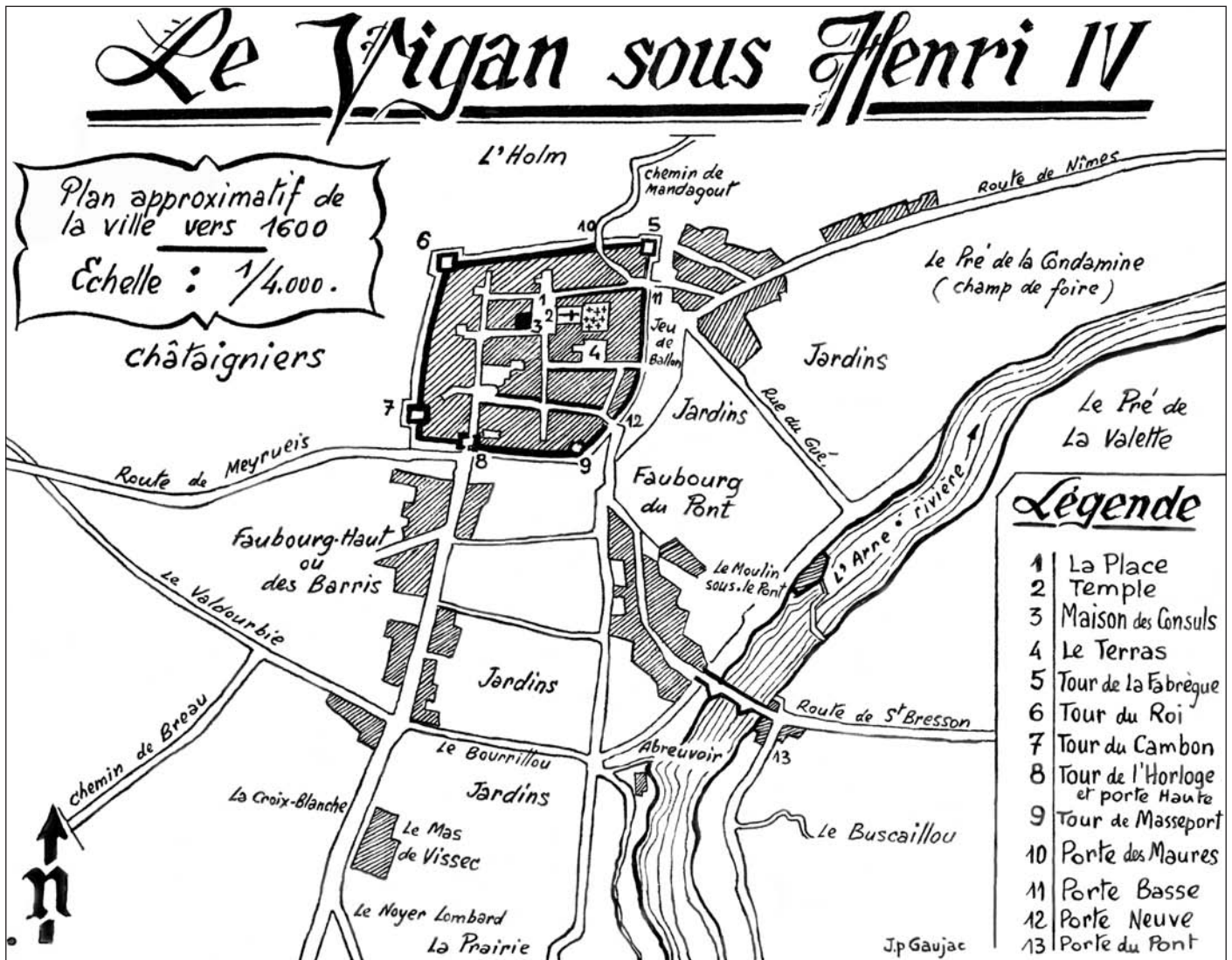
Henri BOSCO : *Un grand chef camisard, Pierre Laporte dit ROLLAND*, Musée du Désert, 1954.

Philippe JOUTARD : *La légende des Camisards*, NRF, 1977, page 260.

J.-B. LOUVREUIL : *Le fanatisme renouvelé*, Avignon, 1704 à 1706.

Pierre ROLLAND : *Dictionnaire des Camisards*, Les Presses du Languedoc, 1995.





De quelques règlements de compte

Le récit du combat de la ferme de Puechagut vers la fin de la guerre des camisards, le 17 juillet 1704, est déjà raconté dans les récits relevés dans les papiers d'Antoine Court. Il est donc connu par tous les historiens qui ont décrit la guerre des Cévennes en pays vignais.

Tout commença au mois de mars 1704, lors de l'incendie de la porte et du mobilier de l'église d'Aulas. Monsieur Charles de La Cour, un ex-ancien de l'église réformée d'Aulas, mais trop bien converti à la religion catholique, voulut traquer et poursuivre ses anciens co-religionnaires après l'incendie de cette église.

Bien mal lui en prit ! Il fut assassiné par ceux-ci devant le pas de sa porte le 27 avril 1704.

Mais le règlement de compte ne s'arrêta pas là ! Le 5 juin eut lieu l'assassinat du sub-délégué Daudé, maire perpétuel du Vigan et grand pourfendeur de camisards, haï et redouté par la population.

Pour l'affaire d'Aulas, il avait repris la succession de Charles de La Cour et s'acharnait à trouver les coupables.

Alors qu'il revenait de sa propriété de La Valette, en compagnie du jeune Claude d'Assas-Montdardier qui était venu lui demander la main de sa fille, il fut assailli par une bande de camisards cachés dans les champs de blé.

Après un jugement expéditif (il ne voulut pas comparaître devant Rolland) il reçut un coup de pistolet qui lui fracassa le crâne.

Le jeune d'Assas, d'une famille qui était protestante avant la révocation, ne fut pas inquiété, mais il fut délesté de son épée, de sa perruque et de son beau chapeau brodé.

À la ferme Puechagut

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre de camisards présents. Quatre pour Pierre Gorlier qui donne la date du 4 juin, trois pour Patrick Cabanel, sept pour Pierre Rolland qui appuie ses dires sur la déclaration du camisard Abric dit « La Rabasse » du 25 août 1709 (AD 34 - C 189).

Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable. En effet, si les camisards pensaient emmener le sieur Dau-

dé à comparaître devant Rolland, une escorte de sept camisards était indispensable.

À cause du beau chapeau de d'Assas, les camisards furent surpris et reconnus, le 17 juillet 1704, par un détachement de dragons à la métairie de Puechagut perchée sur les crêtes à 1 000 mètres d'altitude dans la paroisse d'Aulas.

Le commandant des dragons était le sieur de Valbelle, François de La Cour, fils de Charles de La Cour qui avait été assassiné par les mêmes camisards au mois d'avril.

Les camisards furent poursuivis et combattus dans le pré sous la ferme de Puechagut (de nos jours ce pré est entièrement boisé de résineux car il est inclus dans l'arboretum de Puechagut).

Quatre camisards furent tués sur place, dont Cambacédès dit « Béлиндé » de la Carrière, paroisse d'Aulas ainsi que Thomas, d'Aumessas.

Trois hommes furent capturés, dont Antoine Maystre, de Salagosse, l'un des deux fermiers de Puechagut, qui selon Gorlier, Puech et Cabanel, était étranger au fait que les camisards se cachaient dans cette ferme. L'autre fermier, Jean Vignes qui, lui, avait aidé les camisards, réussit à s'enfuir avec les camisards rescapés du massacre. (Il y avait parmi les camisards qui se cachaient à Puechagut le neveu de Vignes, Hector Maystre du Bruel paroisse d'Aulas.)

Ils se rendront d'ailleurs ensemble avec un petit groupe de camisards, le 23 juillet 1704, à Monsieur de Gordes (en oubliant de préciser bien sûr qu'ils venaient de Puechagut).

Un jugement expéditif

Les récits des papiers Court disent que les trois hommes capturés furent jugés dès le lendemain matin dans un procès expéditif et fusillés à l'angle du mur de l'hôtel de Ginestoux ; l'on raconte alors que le fermier de Puechagut clama autant qu'il le put son innocence, la femme de Daudé criant vengeance à cors et à cris.

On lit en note dans *Languedoc protestant*, p. 53, une relation par Élie Marion de l'hémorragie de Judith de Fajon, veuve de Daudé :

« *La femme du susdit juge cria tant pour la vengeance de son mari qu'on en exécuta trois passés par les armes ; un soldat qui était en sentinelle près de la porte entendant le rapport des mousquets, lui dit : " Madame, voilà qu'on exécute ces misérables " ; Elle s'écria sur le champ : « Béni soit dieu, que le sang de mon mari est vengé ! ».* Aussitôt on vit sortir le sien en si grande abondance et de la bouche, du nez, des oreilles (et d'ailleurs) qu'elle fut étouffée dans peu de temps, sans qu'aucun remède pût lui porter secours. La barbarie fut poussée si loin qu'on força la sœur d'un de ces trois qu'on venait de faire mourir à lui couper la tête elle-même et de la porter par toute la ville en la tenant par les cheveux ce

qui effraya tellement cette pauvre fille par cet horrible spectacle qu'elle en perdit l'esprit entièrement ».

Ce récit horrifique ne peut bien sûr être pris pour argent comptant : il est fait, avant tout, pour défendre la cause des camisards... (À l'inverse, les récits de l'abbé Louvreuil racontaient maintes atrocités sur eux, souvent aussi peu crédibles.)

Le testament d'Antoine Maystre

En effectuant des recherches sur le notariat du Vigan aux AD 30, je suis tombé par hasard sur le testament d'Antoine Maystre et la réalité m'est apparue claire et sinistre à la fois.

Capturé la veille en même temps que deux camisards, Maystre avait passé la nuit dans les prisons du Vigan.

C'était la fin de la matinée, il avait dans un procès des plus expéditifs crié son innocence, puis avait fait sa confession au père capucin Jean de Toulouse. Celui-ci n'était peut-être pas sûr de la culpabilité de Maystre, et peut-être pour se racheter, il lui promit de le faire enterrer dans le cimetière catholique. (Les deux autres condamnés ont dû être jetés, eux, dans la fosse commune). Ensuite, il fit son testament. Y était-il forcé ?

Le notaire de Laval avait, pour acquérir sa charge notariale, intégré la religion catholique, avant la révocation, mais c'était le notaire du Vigan qui avait gardé le plus de bons contacts avec les nouveaux convertis.

Maystre confesse sa foi catholique.

Il invoque la très sainte trinité, la vierge Marie et tous les saints du paradis pour le pardon de ses fautes.

Il teste en faveur de sa femme et son fils Étienne, et, à défaut, de son frère François du mas de Salagosse, et déclare qu'il est débiteur de 9 livres 5 sols à André Gaucen marchand du Vigan.

Dans le testament, les témoins sont des personnalités, nouveaux convertis comme le sieur de Cassagnes, Angely et Quatrefages. Ce dernier est de la même paroisse que Maystre et devait bien le connaître. Le révérend père Toulouse a signé aussi ainsi que le fermier général de Roussy.

En bas du testament, a été ajouté un legs pour sa sœur Française.

L'exécution

Les faits se passèrent dans la châtaigneraie de Monsieur de Montfaucon, sis à l'emplacement actuel du lycée du Vigan. Le mur de l'hôtel de Monsieur d'Assas-Montdardier (actuelle caisse d'épargne) décrit dans les papiers Court, se situe à 200 m de là, séparé de ce lieu par le champ de foire.

En principe, la pendaison à une potence était à cette époque la méthode la plus courante pour exécuter la sentence des condamnés à mort, en dehors des supplices de

la roue ou du bûcher. La décapitation était réservée aux gentilshommes. Les balles étant chères, il était rare à l'époque de fusiller les condamnés. Il est donc vraisemblable que les condamnés ont été pendus et non fusillés. On a vu que le récit de Marion était sujet à caution.

Après la création du collège en 1954 (devenu depuis lycée), il y avait encore quelques-uns de ces arbres vénérables, qui avaient bien plus de 250 ans et qui devaient bien être les témoins de l'exécution.

Les dernières pensées d'un innocent ?

Maintenant que tout va être achevé pour lui, on peut imaginer les réactions de Maystre : il ne proteste plus, cela ne servirait plus à rien. Il est déjà ailleurs.

Il jette un dernier regard par-dessus les collines de la côte d'Aulas. Il sait qu'à la cime de ces collines, on a une vue magnifique sur le massif du sud Aigoual.

Au milieu de ce massif, il y a la ferme de Puechagut que l'on doit apercevoir à cause de la fumée qui s'en dégage encore, car bien sûr, comme à leur habitude les dragons ont pillé et incendié les lieux.

À gauche de la ferme, se dessine une profonde vallée, et blotti dans le fond de cette vallée, le petit village de Salagoisse où sa femme et son fils se sont réfugiés chez son frère.

Ses dernières pensées vont vers les siens qu'il ne reverra plus.

Soudain une corde se tend puis plus rien, pour Maystre c'est terminé.

Par une belle journée d'été, un innocent vient d'être pendu sous les frais ombrages des châtaigniers du Vigan !



Le Testament

L'an mil sept cent quatre, Et le dix huitième Juillet environ midy du règne du très chrétien Louis le Grand, Roy de France et de Navarre, devant nous No-re Royal soulz – et témoins suz nommé feus present Antoine Maystre meynager Rantier de la mëtterie de Puechagut parres d'Aulas

Estant en ses memoires et Entendement de son bon gré a fait son testam disposition et ordonnance de ses biens En la forme et manière que suivant déclarant qu'il meurt de

La Relligion Catholique apostolique Et Romaine Et a invoqué la très sainte trinité père et fils et St Esprit de luy vouloir pardonner Ses péchés Invocant la Ste vierge Et tous les St de la terre de nostre Seignr pour le repos de Son ame pryant Mr le Curé d'ensevelir son corps au Cimetière de l'Eglise parroissiale du Vigan Donnant aux pauvres d'Aulas cinq Solz payb incontinnement après son décès Et a tous Ses parents Et amis ayant eu préséance de Ses biens cinq Solz payb comme dessus Et institué Ses Héritiers qu'il a nommés De Sa prope bouche Jeanne Parguelle Sa femme Et Estienne Maystre Son fils par Egalles parts et portions a la charge par Sa femme de randre Sa moitié d'heritage Sans aucune distraction de carte aux Etienne Maystre Son filz l'ors qu'isl viendra a Se marier ou Sera d'age competant , Et Sy legs Estn Maystre viens a deceder en age de pupillerette leg testateur luy a substitué pour son Entier héritage sans aucune distraction memes la moitié que Sa femme pourra avoir sur Sa tete après la mort de sa femme a Francois Maystre son frère du mas de Salagozes et Charge de prendre Soins de son enfant , Declare qu' il Est débiteur d'André Gaucen du Vigan de neuf livres Cinq Solz pour vente du sol qu'il veut luy Estre payés

C'est son dernier Testamt qu'il veut qu'isl vaille par droit de testamt , Codicille

Donnation Et autre meilleure forme que de droit pourra valoir Cassant Et revocant par vertu de present tous autres testament E autres diposition qu'isl pourrais avoir en devant fait . E a prie les temoings en les pres nommes Et par luy reconnus d'estre memoratifs de ce dessus

En ce nous No re den retenir notte que luy avons octroyé fait et Récitté au Chatagnier du Sieur de Montfaucon Scittue hors et tous près de la presante ville du Vigan present Mr maistre Jean Roussy procureur du Roy au siege Royal du Vigan , Sieur Charles Quatreffages du lieu de Bréau residant au Vigan Sieur Guilla Angely marcht Jean Guibal Sieur de Cassagne de bassier , Jean Toulouse cellier , Jean & Guillaume De Laval enfants a moi Nre tous hab dusdt Vigan Signez Le testateur a dit ne Scavoir escrire Et nous Guill De Laval Not Royal Soubz et Françoise Maystre sa sœur pour Egales part et portions.

Sources :

- CHANTE Camille : *Un coin des Cévennes*, Paris, 1933.
- GORLIER Pierre : *Le Vigan à travers les siècles*, Montpellier, Reschly, 1970.
- Dir. PUECH Laurent : *Languedoc protestant*, Le Vigan, E&C Editions, 2002.
- Dir. CABANEL Patrick : *Itinéraires protestants en Languedoc*, tome 1, Cévennes, Montpellier, Presses du Languedoc, 1998.
- Pierre ROLLAND : *Dictionnaire des Camisards*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1995.

RECENSIONS ET NOTES DE LECTURE

ALLUT, Stéphane, BURGUET, Michel et FLEURY, Jean : Une clé pour la Cévenne : la châtellenie de Durfort, Éditions l'Harmattan, Paris, réédition 2007, 302 pages, 24 €.

Trois passionnés d'histoire se sont réunis pour publier le fruit de leurs études sur Durfort.

Notre contributeur habituel, Stéphane Allut, qui vient d'être réélu maire, a donc reçu le concours de Jean Fleury, biologiste émérite de l'Institut Pasteur et du regretté Michel Burguet, tombé amoureux du village où il avait pris sa retraite.

Après une présentation originale de la géologie et de la géographie de l'espace qui englobe Durfort, Fressac et Monoblet, les auteurs se sont intéressés aux grandes périodes historiques en faisant revivre les lignées aristocratiques.

Cet ouvrage est enrichi de précieuses annexes qui développent les secteurs les plus marquants de l'économie locale : agriculture, moulins, mines, industries textiles...

Enfin, il faut insister sur le fait qu'il s'agit de la première monographie gardoise pour laquelle les historiens se sont judicieusement servis des estimés et dénombremements de 1550. Ils ont disposé pour cela d'une transcription établie bénévolement par André Boudon.

Il faut donc espérer que cet exemple sera suivi par tous ceux qui ont l'intention de publier une étude sur le passé de leur village.

Pierre A. Clément.

ALBERT ROUX : *Lou parage d'Usès, Le pays d'Usès*. Présentation, traduction, notes et commentaires de Bernard Malzac et Jean-Bernard Vazeille. Publié avec la collaboration de Lucie Éditions, collection Patrimoine, 2007, 110 p.

ou, pour commander : chèque 10 euros + port 2,60 euros, à l'ordre de H.C.U. – à adresser à Bernard Malzac, 138 impasse du Marbrier, 30000 Nîmes – malzac.bernard@libertysurf.fr

Voici l'occasion de s'accorder un moment de pur plaisir, en découvrant en édition bilingue un poète félibre occitan dont les œuvres font partie du patrimoine littéraire de l'Uzège. Né en 1871, fils de paysan, membre correspondant de l'Académie de Nîmes en 1903, officier de l'Instruction publique avec palmes en 1909, Albert Roux n'a quitté son village de Sanilhac qu'entre 1915 et 1918 pour cause de service militaire ; on entre en empathie avec les événements, petits ou grands, qui touchent le quotidien de la cité uzétienne entre 1905 et 1930 et se répercutent dans les localités voisines. En communiquant les manuscrits des poèmes qu'ils conservaient dans leurs archives privées, bien des Uzégeois, attachés à leur

environnement, ont été heureux et fiers de participer à la réédition d'écrits dans lesquels se reconnaît leur sensibilité. Tout en invitant à redécouvrir le goût de la lecture, les auteurs incitent à satisfaire notre curiosité naturelle et à nous promener sur place. C'est pourquoi l'ouvrage s'accompagne d'une riche iconographie des lieux et des gens de l'époque, de notes explicatives et de copieuses annexes documentaires à l'intention des lecteurs étrangers au territoire. Pourtant, le thème majeur reste la personnalité du poète lui-même. « *Il passe dans la rue, mais il ne voit personne... Et seul il s'approprie l'humanité errante* ». Au fil des pages, on devine son angoisse du temps qui passe, avec son regret de l'enfance et ses craintes face à l'avenir, le mélange de mélancolie et de bonne humeur qui l'anime, son humour, son culte de l'amitié et de la famille, son goût pour l'archéologie et enfin sa passion pour sa région et son village en particulier.

Cet ouvrage a une histoire. Pendant l'année 1984-85, au lycée Charles Gide d'Uzès, les élèves du second cycle consacrèrent leur activité en classe d'occitan à étudier, traduire et commenter quelques œuvres du félibre, dont on célébrait alors de cinquantième anniversaire de la mort. La qualité de leur travail incita le proviseur à le faire tirer à 1 500 exemplaires, qui furent très vite écoulés ; apparut alors une demande de réédition d'écrits du poète populaire, éparpillés dans divers journaux locaux ou plaquettes à compte d'auteur ; cependant Jean-Bernard Vazeille – le professeur – parti de la matière brute, en resta au stade d'une simple ébauche... Plus de 20 ans après, son élève Bernard Malzac – notre adhérent – qui a été maire de Sanilhac et poursuivait (comme il poursuit encore) des recherches sur Albert Roux, obtint de son ancien mentor l'autorisation de reprendre le flambeau à partir du dossier légué à l'association Histoire et Civilisation de l'Uzège. S'ensuit alors, dans l'enthousiasme partagé, une collaboration gratifiante qui permet aujourd'hui de restituer l'originalité du parler maternel d'Albert Roux – non exempt de traquenards stylistiques ! – et de reprendre son œuvre dans une présentation adaptée.

Rendons hommage à l'éditeur nîmois Yannick Breton qui, revisitant le patrimoine local, déclare que ce dernier met à disposition des merveilles, qu'il faut avoir le désir de transmettre.

Jean Gabriel Pieters

GUY D'HÉRAIL DE BRISIS : *La Garde Guérin*, Association G.A.R.D.E. (Groupement pour l'Amélioration, la Rénovation et le Développement et l'Entretien de la Garde Guérin, Prévencières, 2006, 37 p., 7 €. (<http://www.lagardeguerin.fr>)

La lecture de l'article de Marie-Lucy Dumas sur les actes du notaire Dupasseur, dans ce numéro, peut

donner envie d'en savoir plus sur cette curieuse institution qu'est la parétrie de La Garde Guérin, ces co-seigneurs qui assuraient la sécurité sur la Régodane. Pour satisfaire cette curiosité, voici une très jolie brochure, très bien illustrée, sur ce beau village. Guy d'Hérail de Brisis nous renseigne sur la fondation de la Garde, sur ses statuts, sur les principales familles de pariers et leur histoire jusqu'à la disparition de la milice.

L'auteur présente aussi quelques éléments sur l'histoire du village et sur son architecture, en particulier sur la chapelle castrale, qui est un bijou de l'art roman.

Guy d'Hérail de Brisis vient de faire paraître chez Lacour *Le château de Brisis et son Chartrier, tome 1 - 1185/1400*. Il présente de nombreux actes passé chez Jean Dupasseur. Nous vous présenterons cet ouvrage dans le prochain numéro du LCC.

Martine Ancelin

NOTES DE LECTURE : LA PARENTÉ DEPARCIEUX-RIVAROL

Jean Susini, auteur d'une *Histoire littéraire des Cévennes* (Alès, Imprimerie Brabo, 1949), a attiré l'attention sur la parenté Deparcieux-Rivarol dans l'article : *Deux cousins cévenols illustres : Rivarol et Deparcieux* (*Almanach Cévenol*, Alès, 1970).

On connaît aujourd'hui de façon plus précise cette parenté grâce aux recherches de Michel Cointat, ancien ministre, historien de l'Uzège, que des liens d'amitié avec Jean-François Breton avaient amené à collaborer à L.C.C. (Cf. le hors-série : *Bibliographie forestière des Cévennes*).

Les Rivaroli étaient originaires du Piémont. Le grand-père de Rivarol, Antoine-Roch ou Roch-Antoine (1685-1758), né à Vinsaly (Milanais), soldat employé en Espagne, se fixa à Nîmes de retour de campagne au service de Philippe V, ex duc d'Anjou. Il y fit un long séjour, de 1716 à 1735, où il fut un commerçant actif et habile. Il épousa le 22 mai 1720 en l'église Saint-Castor à Nîmes, Jeanne Bonnet, originaire d'Alès, fille d'André Bonnet qui y exerçait l'activité de maître tailleur et de Françoise Donzel. Roch-Antoine en épousant Jeanne Bonnet francise son nom en Rivarol. Le couple habita à Nîmes jusqu'à son départ pour Bagnols-sur-Cèze en 1735. Il eut plusieurs enfants dont Jean-Baptiste Rivarol (1727-1807), père d'Antoine Rivarol (1753-1801), écrivain des Lumières et écrivain de la Révolution, auteur du célèbre *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné par l'Académie de Berlin en 1784. Lire Michel Cointat : *Rivarol ; un écrivain controversé*. Chapitre sur les Rivaroli, pages 75 et

suivantes, Éditions l'Harmattan, collection Acteurs de la Science, Paris, 2001.

En 1777, Rivarol arrive à Paris, à l'âge de vingt-quatre ans. Pour faire figure dans le monde, il s'y présente comme le chevalier de Parcieux, s'autorisant de sa lointaine parenté, par sa grand-mère alésienne, avec le mathématicien, physicien et ingénieur Antoine Deparcieux (1703-1768). Ce membre de l'Académie des Sciences, alors décédé, était le cousin germain de sa grand-mère paternelle. Jeanne Bonnet et Antoine Deparcieux entretenaient un « cousinage affectueux ». Le savant cévenol, même parent éloigné, était considéré à Bagnols où vivaient les Rivarol, comme la gloire de la famille. Il fit des travaux sur les appareils élévateurs d'eau, les cadrans solaires et il est connu par ses Tables de Mortalité qui servirent longtemps de base aux calculs des Compagnies d'assurances. La démarche de Rivarol de prendre le nom de de Parcieux n'avait rien d'insolite. Beaucoup d'ambitieux usurpaient des noms et voulaient se faire passer pour nobles. Cela dura jusqu'au moment où un des trois petits-neveux du savant mort célibataire, lui aussi savant et lui aussi prénommé Antoine, fit signifier à Rivarol, par voie de justice, de mettre fin à cette usurpation de nom. Non seulement Antoine a usurpé son nom, mais il l'a coupé en deux pour se faire une particule de la première syllabe. Qu'importe ! Il se rebaptise « Comte de Rivarol », titre que certains lui attribuent encore. L'incident fit rire Voltaire qui trouvait cet académicien « *de figure commune et d'expression pesante* » : « *N'avait-on pas dit que vous étiez le neveu de M. Deparcieux ? Pour le croire, il ne faut ni vous voir, ni vous entendre* » (M. Cointat, p. 41). Pourtant Voltaire avait fait de Deparcieux le héros d'un de ses ouvrages : *L'Homme aux quarante écus*. Sur la parenté Deparcieux-Rivarol, il faut lire l'étude de Jacques Dardalhon et Gérard Delmas : *Antoine Deparcieux (1703-1768, Académicien et son petit-neveu Antoine Deparcieux (1743-1799) le Professeur*. Académie Cévenole, Alès, 2003. Cette étude, qui insère de très solides tableaux généalogiques, utiles aux chercheurs, a été imprimée pour le tricentenaire de la naissance de l'Académicien, célébré par plusieurs manifestations culturelles à Alès. Elle fait le point sur ce que l'on sait de la vie et de l'œuvre scientifique de celui-ci.

Rivarol s'est moqué, avec une ironie mordante, de beaucoup de ses contemporains, en particulier de son compatriote du Midi cévenol, Jean-Pierre Claris de Florian, né à Sauve, fabuliste français et chantre de l'Occitanie dans son roman pastoral *Estelle et Némorin*. Après un *Rivarol*, Michel Cointat vient de publier un Florian sous le titre : *Florian 1755-1794* et le sous-titre : *Aspects méconnus de l'auteur de Plaisir d'amour*. L'Harmattan, collection Acteurs de la Science, Paris, décembre 2007.

Olivier Poujol

LES NOUVEAUTES AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection d'ouvrages que vous pouvez découvrir au centre de documentation et d'archives à Génolhac. En espérant vous voir nombreux dans notre salle de lecture...

BOUVIALA Alain, CROUZAT Germain, GILBERT Gérard : *Autrefois les paysans. Vie quotidienne, bâti traditionnel*. Millau, Los Adralhans, 2007, 223 p.

Résumé : L'ouvrage traite des aspects de la vie rurale passée sur les Causses, il montre les activités humaines, leur impact sur les paysages et l'art des bâtisseurs de fermes caussenardes remarquables.

Cote : CD04828.

CABANEL Patrick : *Voyage en religions. Histoire des lieux de culte en Languedoc et Roussillon*. Éd N.P.L., Montpellier, 2007, 415 p.

Résumé : L'auteur propose d'approcher l'histoire des religions à travers celle de leurs lieux de culte. Le Languedoc-Roussillon offre un espace parfait pour entreprendre ce voyage en religions : des grottes ornées aux récentes mosquées, de la maison carrée aux temples cévenols, des statues-menhirs aux vierges et aux mariannes.

Cote : CD04836.

PUECH Albert : *Les anciennes juridictions de Nîmes*. Nîmes, impr. Grimaud, 1891, 126 p.

Résumé : il s'agit au travers des registres que possède le greffe de la cour d'appel de Nîmes de raconter les diverses évolutions des tribunaux. Nîmes possédait au XVI^e siècle 5 juridictions ce qui entraînait beaucoup d'inconvénients dus à la multiplicité et à ses enchevêtrements. La moindre cause donnait lieu à des conflits, il en résultait un surcroît de frais et des retards qui portaient préjudice à tous.

Cote : CD04843.

GUILLAUME Hélène : *Histoire de Bréau dans la Bréaunèze. Des romains à la fin du Moyen Âge*. tome 1. Bréau, Association Culturelle pour la connaissance et la renaissance de la Breauèze. 83 p. s.d.

Résumé : ce livre est parti de l'histoire d'une famille du hameau du Bruel pour déboucher sur l'histoire de Bréau et de la Bréaunèze grâce à des documents anciens trouvés dans la maison familiale

Cote : CD04832.

GUILLAUME Hélène : Étude sur les moulins de la Bréaunèze. Association culturelle pour la connaissance et la renaissance de la Breauèze, 2006, 90 p.

Résumé : Inventaire des moulins de la Bréaunèze, il apparaît que seuls quatre moulins peuvent être rénovés afin de les conserver.

Cote : CD04833.

Association pour la connaissance et la renaissance de la Bréaunèze. Artisanat, commerce et industrie dans la Bréaunèze et Aulas. De la Révolution à 1950. Chez l'auteur, L'auteur, 2006. 88 p.

Résumé : Catalogue très complet de l'exposition qui a eu lieu durant l'été 2006 sur l'artisanat, le commerce et les petits métiers à Bréau et Aulas.

Cote : CD04834.

Tous ces documents sont librement consultables au centre de documentation et d'archives, ainsi que bien d'autres !

Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur <http://www.cevennes-parcnational.fr> rubrique Base de données puis Centre de documentation.

Nous sommes ouverts au public sur réservation au
04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand Rue
30450 GENOLHAC
Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

Nous signalons la parution de :

CESAR (Marc) : La Commune révolutionnaire de Narbonne, Sète, Éditions Singulières, 2008, 316 p., 20 €.

Elle n'a pas duré longtemps, la commune de Narbonne : avec Émile Digeon, les communards voulaient soulever tout le midi. Dès leur prise de pouvoir, le 24 mars 1872, ils tentent de prendre contact avec les villes de la région. Mais Thiers rassemble les garnisons des villes et départements voisins, et dès le 31 mars, écrase la Commune. Le midi deviendra pour lui une base arrière pour écraser celle de Paris...

Dans cette seconde édition, Marc César, professeur à Paris 13, a considérablement enrichi son étude, parue en 1995 aux Presses Universitaires de Perpignan. On connaît mal les communes de province. Cet ouvrage est un précieux apport pour savoir ce qui c'est passé en Languedoc, pour comprendre les racines du mouvement et pour en connaître les réappropriations ultérieures.

NOUVELLES DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU GARD

Au cours de l'année 2007, les Archives départementales du Gard ont eu un accroissement net de 565 ml, composé essentiellement de versements d'archives publiques (Direction départementale de l'Équipement, justice, Préfecture...). Il faut signaler également le versement de minutes notariales du XIX^e siècle, provenant des études de Pont-Saint-Esprit, Le Vigan et Aramon. Ces registres ont été inventoriés et les répertoires sont à la disposition du public en salle de lecture. Ont été également classés plusieurs fonds d'archives communales déposés, tels que Lasalle, Saint-Victor-la Coste, Robiac-Rochessadoule, Saint-Julien-de-Peyrolas, Vers, Saint-Hippolyte-de-Caton... qui sont désormais communicables au public.

Par ailleurs, les Archives départementales ont pu acquérir de nouvelles cartes postales anciennes, qui viennent compléter les collections existantes (répertoires à la disposition du public en salle de lecture), un fonds ancien de famille (famille Boyer, originaire d'Alès, en cours de classement) et ont reçu en dépôt le fonds des familles Lafarelle et Mazars de Mazarin, qui a été entièrement classé et inventorié.

Même si les classements se poursuivent, le travail de l'équipe des Archives porte surtout sur la préparation des fonds en vue du déménagement. Il s'agit en effet de reconditionner les documents, en les dépoussiérant et en les rangeant dans des boîtes adaptées, afin d'éviter toute dégradation lors du transfert. Cette opération s'accompagne de rangements dans les magasins et d'éliminations de documents inutiles et périmés.

En ce qui concerne les conditions d'accueil du public, le service a pu faire l'acquisition en 2007 d'un lecteur numériseur et de deux lecteurs simples de microfilms. Il est en outre envisagé de renouveler complètement l'ensemble des lecteurs-reproducteurs en 2008. Parallèlement, une nouvelle opération de microfilmage des registres paroissiaux et d'état civil a débuté, qui devrait être complétée au cours des années suivantes par une numérisation.

Enfin, la préparation de la construction du nouveau bâtiment des Archives départementales s'est poursuivie, avec le lancement des consultations des entreprises. Si certains lots ont pu être attribués dès la fin de l'année 2007, d'autres ont été déclarés infructueux, et la procédure a dû être relancée au début de l'année de 2008.

Signalons enfin que Claire Martin, a quitté les AD de la Lozère pour prendre la responsabilité des archives du Premier ministre et que son remplaçant devrait être connu au cours de l'été.

ÉCHANGES

Appel à collaboration pour la Fête de la Science

par Marie-Lucy Dumas

La Fête de la Science a lieu cette année du 17 au 23 novembre 2008. Elle a pour objectifs de faire découvrir les sciences au grand public et aux enfants, à partir de leur environnement, de rendre concrète et vivante la démarche scientifique et d'aider les citoyens à en comprendre les enjeux. L'Histoire fait partie des sciences, elle y trouve toute sa place par ses méthodes de recherche et sa démarche scientifique d'interrogation des sources.

En 2007, notre revue a parrainé ma prestation, lors de la Fête de la Science de la zone Cévennes-Mont Lozère (cantons de Pont-de-Montvert, Génolhac, Villefort et Le Bleyard) auprès de collégiens : un atelier «*vieux papiers, archives familiales*», avec un grand succès, (cf. LCC n°152.) Cette année, sur la même zone, j'animerai un atelier sur la toponymie : «*Comment découvrir arbres, reliefs et traces de l'histoire agricole, artisanale et industrielle grâce aux noms de lieux*». Je souhaiterais la collaboration d'un adhérent de LCC qui serait fêru de toponymie et intéressé par cette prestation. Prendre contact par mail : marie-lucy.dumas@orange.fr ou au 04 66 61 12 42. De plus, je suis prête à donner un coup de main à tout adhérent-e qui sur sa zone souhaiterait proposer un atelier historique pour cette Fête de la Science, car les historiens sont peu nombreux à y participer ou à être sollicités. En effet, on entend souvent par sciences les sciences « dures », moins souvent les sciences humaines. Pour cette année 2008, il est un peu tard pour proposer un atelier car en général c'est vers le 15 mai qu'il faut avoir fait valider ses propositions de conférences, ateliers ou visites par l'organisme ad hoc du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voir le site : <http://www.fetedelascience.fr/>

À propos de la « Guerre des tours »

par Jean-Gabriel Pieters

Voulant répondre à l'appel de P.-A. Clément à propos de «la guerre des tours» de 1792, il se trouve que j'ai déjà fourni (par anticipation !) les maigres renseignements archivistiques en ma possession concernant La Rouvière dans le n° 149, p. 10 c. 2. ; ils figuraient dans un brouillon de lettre écrite par le «*citoyen Jean Philippe Chambon propriétaire foncier de la Rouvière*» au «*citoyen D'Azemar sous-prefet de l'arrondissement d'Uzes*» : «*je n'ay pu encore réparer ma maison que j'habite depuis la demolition de mes tours...* ». À quoi on peut ajouter cet extrait de l'inventaire après décès du ci-devant seigneur : «*a une des remises de la basse cour i avon trouvé etc. ainsy que trois gros poutres aussi destinees pour reparer les tours du cidevant chateau, demolies a l'epoque de la revolution francaise...* »

(Jean-Antoine Chevalier, notaire de Brignon, AD 30, 2 E 82 585). Qui a démoli quoi, quand et pourquoi ? Sauf nécessité, on ne fait pas étalage par écrit de ses malheurs, ce qui limite les témoignages (**on souligne surtout son civisme**) ; je ferai ici état de ce qui a frappé mon attention depuis que j'enquête sur le sujet, ce n'est pas la même approche que P.-A. Clément qui a consulté aux AD 30 les dossiers de la série L (**là on se soucie du maintien de l'ordre**).

Il convient de distinguer **trois périodes** dans les destructions car les diverses inquiétudes locales n'ont pas un impact identique sur les propriétés :

1 — 1790. Je prendrai l'exemple de Montaren, proche d'Uzès (où les informations de l'auteur sont tirées des archives municipales et de celles du château). 1790 (Février) : « Tous les co-seigneurs sont invités par le conseil général de Montaren à enlever toutes les marques seigneuriales, armoiries, créneaux, etc., de leurs châteaux et à ne prendre que «le vrai nom de leur famille». Il est vraisemblable que c'est à la suite de cet arrêté que fut démolie la grande Tour qui dominait le château et que furent supprimés les écussons qui formaient des créneaux, et dont quelques-uns ont été retrouvés » (Jean Puget, *La commune et le château de Montaren*, p. 46).

On notera qu'en Gardonnenque, à Saint-Géniès-de-Malgoirès, c'est seulement au début de l'été 1791 — lorsque commencent les opérations électorales en vue du choix des députés à la Législative et que vont s'ajouter aux difficultés politiques et sociales les difficultés religieuses qui découlent de la mise en application de la Constitution civile du clergé — que la lutte deviendra plus âpre : les patriotes, confondant catholiques et contre-révolutionnaires, exigent alors avec insistance la disparition de tous les insignes ou souvenirs de l'Ancien Régime ; ils obtiennent, non sans peine, que Faget maçonne les créneaux de sa maison (*Camille Hugues, Notice historique sur les Révolutionnaires*).

À Pondres, en 1792 « le marquis de Montlaur avait fait boucher les créneaux récents de son château » pour désarmer la colère des révolutionnaires et épargner à ses châteaux le sort de tous ceux des environs, en particulier celui d'Aubais, mais lorsque les gardes nationaux arrivent sous le château grossis d'un grand nombre d'habitants des villages voisins (ceux de Junas se faisant particulièrement remarquer par leur zèle patriotique), ils exigent la destruction de ces créneaux ; ils montent sur le toit et commencent la démolition des parapets ; en vain les commissaires du Directoire de Sommières font sonner la retraite : au lieu d'obéir les attroupés rentrent dans le château et, après avoir tout fracassé, mettent le feu en trois endroits différents... Ils étaient venus saisir les armes et les munitions que la rumeur publique disait y être cachées (*André Sauveplane, Le château de Pondres et les Montlaur*, pp. 44-45).

2 — 1792, dès le 3 avril. (cf. Remontons la Gardonnenque d'André Bernardy, p. 226 et suiv., je ne ferai ici qu'effleurer le sujet) : actions contre les biens nobles à **Massanes** : les jeunes gens du village, à l'aide d'échelles mises bout à bout, massacrent l'écusson armorié des Randon qui orne le fronton du château ; le blason et les lions héraldiques «insignes de la tyrannie» sont enlevés et noyés dans le Gardon (*on note au début un certain discernement dans la destruction des biens nobles, en rapport avec la personnalité du propriétaire*)... 5 avril, **La Rouvière** : une bande est signalée, venant de Gajan, se dirigeant vers La Rouvière «dans le but évident de dévaster le château de M. Chambon» ; lourde de près de 300 hommes, elle opérera ensuite à **La Calmette** (*quand des pillages se produiront dans une commune, ils seront souvent le fait des habitants d'une commune voisine, les pillards n'ayant pas le courage de commettre leurs méfaits sur les lieux où ils sont connus...*) ... 9 avril, **Vézénobres** : L'opinion publique étant plus que nerveuse, le lieutenant-colonel de gendarmerie Bourdon parvient à convaincre les représentants du châtelain d'enlever «les lions et les sangliers épars dans le jardin, qui sont les armes de la maison» ; ce qui fut fait. Ainsi disparaît un sujet concret de mécontentement. Pour A. Bernardy, la noyade dans le Rhône des 69 soldats volontaires du Gard sera « l'étincelle qui transforme en trouble insurrectionnel le malaise social latent depuis de longs mois (*). Il faut venger le sang des soldats ! La population de nos régions s'y emploie sans tarder » (même si la plupart sont de la Vaunage ; l'un d'eux cependant est de Lédignan) ; en amont du confluent des Gardons, les troubles sont caractérisés par l'incendie et le pillage des châteaux ; en aval, au moins dans le début, c'est l'aspect d'une guerre aux titres et aux droits féodaux, cela s'envenimera dans la suite (pp. 226-227).

(*) Ce «malaise social» apparaît nettement dans une délibération de l'assemblée municipale de Montaren du 25 mai 1791, où il est question des « manœuvres que les ennemis de la Constitution ne cessent d'enfanter pour la détruire... Constitution que des législateurs intrépides et incorruptibles nous ont donnée par inspiration divine ». Et dès juin 1790, à Saint-Géniès-de-Malgoirès, le maire — issu de la classe des notables : les facturiers et ménagers, c'est-à-dire les fabricants et les propriétaires fonciers — craint les réactions possibles des vaincus de la Bagarre de Nîmes (avril 1790). Il déclare : « Depuis la formation de ces troupes (les gardes nationales), les soldats patriotes ont constamment resté fidèles à leur service, et l'empressement qu'ils ont marqué à voler au secours des amis de la Constitution pour réprimer les menées des malveillants leur a suscité des ennemis de la part de ceux qui trament sourdement, à l'aide d'une coalition qu'ils ont fomentée, la perte de ce bourg. Ces bruits se répandent de tant d'endroits qu'on craint

qu'ils ne se réalisent ; et ce qui augmente l'alarme des citoyens, c'est qu'ils n'ont pas suffisamment d'armes pour se mettre en voie de défense. »

3 — 1792 et 1793. J'ai relevé autrefois (dans la *Revue cévenole* n° 1, 1989) des notes dans un texte intitulé « la Révolution en Vallée-Borgne vue par un notable cévenol ». Jean Boudon La Salle, maire de Saint-Jean-de-Gardonnenque écrit : « Le 4 et 5 avril de la courante année 1792, ils (une troupe de patriotes enragés) sont venus à Lasalle... ils ont brûlé les châteaux de Saint-Bonnet, la Baraque et Maleirargues, tombé les tours de tous les autres châteaux à qui ils ont été aidés par les gens du païs... Monsieur Boudon, mon cousin, a fait abattre deux culs-de-lampe qu'il avait aux coins du devant de son château. Il se propose de faire tomber les deux tours de derrière. On ignore si cela sera fini. On craint de tomber dans l'anarchie et le pillage. Dans cette crise, j'ai caché mes papiers et mes effets les plus précieux. La misère est extrême [...] Le calme paraît rétabli dans ce païs (28-29 avril 1792) [...] Le même mois [d'octobre 1793, après la révolte de la Lozère contre le fanatisme des aristocrates et des prêtres, la création de l'armée des Pyrénées-Orientales et la mort de la reine et du duc d'Orléans] j'ai fait abattre la flèche de ma tour et couvrir en plat afin qu'il n'y ait aucune marque de féodalité ». Fin 1793, sévit la loi du 18 vendémiaire an II autorisant la confiscation des propriétés de ceux qui n'en auraient pas fait disparaître « les marques de royauté ». J'ai monté là-dessus — en partant de nos archives familiales — un dossier concernant le château de Saint-Étienne-de-Sermentin (proche de Saint-Ambroix), qui en fut victime en décembre 1793, mais cela sort de notre période.

Le contexte politique se trouve exposé dans les ouvrages généraux (F. Rouvière... *Uzès sous la Terreur* de L. Moine...) et diverses monographies «reprintées» (Lacour,...) : je n'apprendrai rien à personne. En revanche, plus localement, quelques «pépites» brillent dans une notice historique sur les Révolutionnaires de Saint-Géniès-de-Malgoirès, ici copiée sur un tapuscrit rédigé par le célèbre préhistorien Camille Hugues (1904-1986) après recherches dans les Archives municipales, et que le couple Méric a mis à la disposition de la mairie de Saint-Géniès. Il est possible que P.-A. Clément ne le connaisse pas et, dans ce cas, je crois que cela pourra l'intéresser...

Et puisqu'il esquisse la chronologie — à compléter — de la guerre des tours, j'ai comparé sa liste avec celles données par A. Bernardy et d'autres. Pour le 5 avril, on peut ajouter Aubussargues, brûlé par les gens de Garrigues, et Bourdic (château de M. de Daunant) pillé par ceux d'Arpaillargues ; cependant ces derniers s'opposant avec fermeté à ceux qui voulaient brûler l'habitation de leur seigneur. L'ouvrage sur Pondres fait état du château de la Clotte, brûlé le 2 avril : « les in-

ce ndiaires avaient pénétré en enfonçant un contrevent donnant sur la terrasse ». Pour être complet, il faudrait ajouter aussi de nombreuses propriétés rurales à la liste (à Pondres, Tornac,...) et préciser que certains châtelains échappèrent au pillage (Castelnau début avril) par soumission à la volonté des insurgés, ou en acceptant d'abattre plusieurs tours et de combler les fossés (Saint-Chaptes) ; parfois aussi à cause des troupes stationnées dans les environs, de l'action des commissaires ou de l'estime dont jouissaient leurs propriétaires (Lascours, Gaujac, Cardet, Massanes, Ribaute). Il me reste à parler de Sérignac (appartenant au protestant Paul-Guillaume Daunant), détruit en 1792. Jusqu'à présent, on pourrait croire à la seule mise en application d'une plus grande assurance de l'abolition «pour l'éternité» des droits féodaux, restée lettre morte depuis la nuit du 4 août 1789. Mais l'ouvrage de Jacques Bourguet (*Sérignac, 3 avril 1792*, pp. 44-45) fait état, d'après Daunant, d'« un complot général formulé dès le mois de mars, le dimanche des Rameaux, afin de brûler tous les châteaux », et c'est de Sommières que vient cette rumeur, ville d'où sont originaires la plupart des volontaires noyés du 25 mars : « l'idée d'un sabotage avait fait son chemin, les nobles devaient donc payer ». Jalaguier, juge de paix à Quissac excusait « la plus grande partie des concitoyens qui s'était laissée égarer au prétexte que c'était le seul moyen pour ramener les ci-devant nobles à leur devoir et se venger de la perte des braves volontaires qui avaient été engloutis dans les flots dont [les nobles] étaient les auteurs » ! J. Bourguet poursuit en disant que « cette rumeur a couru toute la Vaunage. À Aubais, la demoiselle Auguin savait qu'on devait brûler Sérignac. À Uchaux, le ministre Roux a indiqué qu'il y avait une liste de proscription. À Bourdic et à Nages cette liste a été vue ». Certains prirent même leurs précautions [...] Suit le récit détaillé des événements puis, p. 49, l'auteur évoque l'effervescence générale qui régna dans la Vaunage et la Gardonnenque durant les quinze premiers jours d'avril : 14 châteaux sont cités, sur 20 ou 30 qui brûlèrent, dont Aimargues, Le Caylar, Saint-Laurent-d'Aigouze (2 avril), Clarensac, Saint-Côme, Caveirac, Langlade (4-5 avril) (cf., dit-il, *Nîmes révolutionnaire, de A.-M. Duport*).

C'est tout un ouvrage — et non un article — qu'il faudrait écrire, après avoir répertorié l'ensemble des témoignages avec l'esprit des gens du CNRS.

Pour terminer, de mon point de vue, il me semble qu'on est assez bien renseigné sur ce qui a été détruit (Lézan, Pondres, Sérignac, région d'Anduze,...) mais qu'on ne parle guère des reconstructions. De toute façon, les temps avaient changé, on ne pouvait plus que cultiver la nostalgie (désincarnée) d'une certaine «douceur de vivre» en France sous l'Ancien Régime (cf. *Taine*), qu'à vrai dire j'ai un peu de mal — et pour cause — à me représenter concrètement.

Les hors-série classés par thèmes

Bibliographie LCC

Le sommaire de tous les bulletins LCC (N° 0 à 144 – de 1974 à 2005) est disponible sur notre site : <http://www.cevenols.com>

CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 100 au N° 130 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 50 au N° 99 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 3 Texte intégral de tous les bulletins LCC du N° 0 au N° 49 (pour PC et Apple Mac)	30,00 €
CD 4 La Recherche générale des biens fonciers des diocèses de Nîmes et d'Uzès	35,00 €

Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel COINTAT)	7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille HUGUES)	4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardéchoises (René EVESQUE)	3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth FONTANIEU)	4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean PELLET)	3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain LAURANS)	3,50 €
HS 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard ATGER)	8,00 €

Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Yannick CHASSIN du GUERNY)	7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain LAURANS)	7,50 €
HS 33 Famille PINTARD d'Uzège (Jean PINTARD)	5,50 €
HS 43 Les AMAT et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel DAUDET)	15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le Maréchal de Toiras (Yannick CHASSIN du GUERNY)	15,00 €

Protestantisme – Guerre des Camisards – Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663-1688 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681-1687 (Marie-Anne SCHEN et Didier POTON)	8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean PELLET)	4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (Jean-Paul CHABROL)	3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André CLAVEIROLE)	4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean PINTARD)	6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les DAUTUN (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie MONNIER)	7,00 €

Compoix – Terriers – Reconnaissances féodales

HS 3 Le Chartrier de Portes (Jean-Bernard ELZIÈRE)	16,00 €
HS 6 Sommaire des titres du Masaribal (Y. Chassin du Guerny / André Claveirole) : le CD	20,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard ATGER)	4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (Jacques VALAT de CHAPELAIN)	6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean PELLET)	4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Yannick CHASSIN du GUERNY et Jean PELLET)	16,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean ANDRÉ)	9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de nuances des Archives de la Lozère (Hélène DUTHU et Alain LAURANS)	3,50 €
HS 54 État des compoix et brevets conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain VENTURINI)	9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine CRYÉ-FENOUILLET)	12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non-nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André CLAVEIROLE)	6,00 €
HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard CAILLAT)	35,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de PINTARD (Jean PINTARD)	4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean DAUTUN)	4,50 €
HS 16 Les voies de communication dans le territoire de Mialet (Bernard ATGER)	4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond AUBARET)	7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean DAUTUN)	6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard ATGER)	6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIIe siècle (Jean PINTARD)	4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean PELLET)	4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth FONTANIEU et André BORD)	4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel DAUDET)	15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.

- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de

L.C.C. - Font Vive au Lien des Chercheurs Cévenols
Gerard DELEUZE - Ancienne route de Saint-Ambroix - 30960 - Les MAGES